



**MÉTIER**

Retraites :  
validation des services



**ENTRETIEN**

avec Caroline Brancher



**MONDES UNIVERSITAIRES**

Élections universitaires :  
une première vague de refus



**CULTURE**

*Désengagement,*  
un film d'Amos Gitai

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 563 MARS 2008

# e s n e s u p

snes  p-fsu

**DOSSIER**

## Le syndicalisme enseignant : une exigence civique



PROGRAMME  
CASDEN



PROGRAMMER  
SON ÉPARGNE  
POUR MIEUX  
CONSOMMER



**Imagine !** Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 L'épargne.

 Je gagne des Points.

 L'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou **CASDEN Direct au 0826 824 400** (01024 00000 et France métropolitaine).

**CASDEN**  
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

# Nos valeurs et nos luttes

→ par Jean Fabbri,  
secrétaire général

En ces jours de mars 2008, où l'université et la recherche subissent les fortes contraintes d'orientations gouvernementales intempestives et contestées, il est vivifiant de tenir ensemble la mémoire et l'idéal. Dans ce numéro du mensuel, des regards sur ces 40 ans écoulés depuis 1968 invitent à croiser la réflexion historique - qui embrasse en même temps le syndicalisme enseignant et universitaire - avec une lecture romanesque : « Ce ne sera pas un travail de remémoration tel qu'on l'entend généralement, visant à la mise en récit d'une vie, à une explication de soi. Elle



(l'écrivain) ne regardera en elle-même que pour y retrouver le monde, la mémoire et l'imaginaire des jours passés du monde, saisir le changement des idées, des croyances et de la sensibilité... » (Annie Ernaux, *Les Années*, Gallimard, 2008). Des valeurs ainsi enrichies par notre histoire universitaire commune fondent les solidarités d'aujourd'hui. Elles donnent force aux rassemblements inédits de chercheurs (comme le 4 mars dernier) et aux listes qui contestent la loi LRU et portent avec fierté l'attachement au service public. Combat d'actualité, à gagner ! Tours, le 13 mars 2008

## ACTUALITÉ 4

- 4 mars 2008 :  
– une journée réussie  
– succès des mobilisations créatives
- Rapport de l'académie des sciences :  
une licence de sciences « ringardisée » ?

## MÉTIER 7

- Retraites : validation des services effectués comme « non-titulaire »
- Avancement des PRAG : une modification bienvenue

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Dauphine, cheval de Troie des réformes à venir ?

## DOSSIER 9

### Le syndicalisme enseignant : une exigence civique

Depuis le milieu des années 1970, la France est confrontée à une crise du syndicalisme. Entre 1975 et aujourd'hui, le taux de syndicalisation est passé de 18,5 % à un peu moins de 8 %. On pourrait penser que la tertiarisation de l'économie, les transformations de la population active et la globalisation rendent ce déclin inévitable. Il existe pourtant de sérieux motifs pour espérer le contraire, comme le montre l'exemple de pays comparables (Suède, Finlande, Norvège, Danemark, Belgique) dans lesquels, durant la même période, le taux a notablement augmenté. De nombreuses études tendent à établir une relation entre crise du syndicalisme et déficit de civisme et de confiance ou, si l'on préfère, incitent à faire l'hypothèse que la syndicalisation exerce un effet positif sur la confiance.



© DR

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Élections universitaires : la première vague exprime le refus de la LRU
- Étudiants : pour un syndicalisme offensif

## CONTROVERSE 19

- Le pouvoir d'achat des enseignants selon le rapport Pochard : quelques commentaires

## ENTRETIEN 20

- avec Caroline Brancher

## INTERNATIONAL 21

- Algérie : luttes dans la fonction publique
- Inquiétude devant l'escalade des tensions en Israël et en Palestine

## CULTURE 22

- Désengagement, un film d'Amos Gitai

## ÉPHÉMÉRIDE

### JEUDI 20 MARS

Commission administrative nationale

### VENDREDI 21 MARS

Festival étudiant **contre le racisme et les discriminations** (dans les différentes universités)

### 24 MARS

CNESER

### 25-26 MARS

Conseil délibératif fédéral national de la FSU

### 27 MARS

Action à l'occasion des CA de l'INSERM, du CNRS et du CS de l'IRD

### SAMEDI 29 MARS

Manifestation des **retraités**

### 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008

#### • 16 heures

Date limite d'inscription sur ANTARES pour les emplois d'enseignants-chercheurs ouverts à la mutation, au détachement ou au recrutement (emplois publiés le 28 février 2008)

• **Minuit** (cachet de la poste faisant foi) : date limite d'envoi des dossiers de candidatures dans les établissements.

### JEUDI 3 ET VENDREDI 4 AVRIL

Congrès d'études du SNESUP et Conseil syndical national du SNCS à l'université Paris XI.

## 4 MARS 2008

# Mobilisation de la communauté scientifique : une journée réussie

→ par Sylvie Pittia

Plus de 600 directeurs d'unités et membres d'instances scientifiques se sont rassemblés à Paris sur le thème de la politique scientifique et du devenir des grands organismes de recherche. Mobilisation et contrepropositions sont à l'ordre du jour.

Cette rencontre intervenait juste après la diffusion de « la feuille de route » adressée par la ministre V. Pécresse à la présidente du CNRS, C. Bréchnignac. Ce document précise les intentions gouvernementales et ne peut qu'aviver les inquiétudes de la communauté scientifique : redéfinition du partenariat entre le CNRS et les universités, sous couleur de simplification administrative et financière ; projet de disparition des actuels départements scientifiques au profit d'instituts nationaux de recherche<sup>(1)</sup> ; conception restrictive du rôle des instances d'évaluation du CNRS ; priorité affichée vers les applications industrielles de la recherche... La mission confiée à C. Bréchnignac s'inscrit dans un calendrier serré avec comme échéance le CA du CNRS le 19 juin 2008, où sera discuté le plan stratégique.

### DE FORTES CONVERGENCES

Les débats du 4 mars font ressortir de fortes convergences entre les acteurs de la communauté scientifique : volonté de préserver la liberté académique et l'autonomie dans la détermination des priorités scientifiques ; volonté de préserver la recherche fondamentale sans subordination aux intérêts marchands et industriels ; revendication de financements de base majoritaires pour les opérateurs de recherche (contre la logique des financements sur projet comme le pratique l'ANR) ; revendication de postes permanents et de créations d'emplois scientifiques... Les intervenants ont dénoncé la logique gouvernementale selon laquelle la recherche ne serait efficace que fondée sur la concurrence et la compétition : les scientifiques défendent au contraire la logique des coopérations.

D'autres points ont été abordés : ainsi la demande d'un maintien possible de la pluralité des tutelles quand celle-ci sert la visibilité et le rayonnement des unités. Les mesures prises en tous sens par les politiques, sans se donner le temps d'évaluer les impacts, donnent le vertige et laissent le sentiment d'une fuite en avant du gouvernement. L'empilement des structures paralyse l'activité des chercheurs et la revendication de plus de temps pour la créativité et la réflexion scientifiques est unanime.

### PROLONGER LA MOBILISATION

Aucune hypothèse n'est écartée pour les actions à venir. Il faut incontestablement enrichir l'héritage des États généraux de Grenoble, dont l'impact a été détourné par les ministres successifs, comme le montrent les PRES actuels. Peut-on simplement reprendre les propositions de 2004 alors que la LOPR et la loi LRU ont depuis bouleversé le paysage ? Les collègues, dans les unités, dans les établissements, dans les instances représentatives, doivent faire émerger, de la façon la plus unitaire possible, les propositions de la communauté scientifique pour contrer les projets gouvernementaux en gestation. Les risques inhérents à la politique de créneaux scientifiques, les conséquences prévisibles de la concentration des formations, les attaques contre l'emploi public en général et singulièrement contre l'emploi scientifique, la mise en cause des statuts des personnels, tout cela impose d'élaborer des contre-propositions et de les porter dans le débat public. ●

(1) Sur le modèle de l'INSU ou de l'IN2P3.

Les attestations de versement de cotisation syndicale effectuéé durant l'année civile 2007, à valoir pour la déduction fiscale de l'impôt sur les revenus 2007 seront expédiées aux syndiqués à partir de mi-mars. La trésorerie

le snesup

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication : Guy Odent

Rédacteurs en chef : François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint : Alain Policar

Coordination des rédactions : Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction : Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : CAG, Paris

Impression : SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Publicités : p. 2 CASDEN, p. 5 Aprac tours, p. 23 ADE SOFT, p. 24 MAIF

Illustrations de couverture : © DR

4 MARS 2008

# Succès des mobilisations créatives

→ par Michelle Lauton

En convergence avec la réunion des directeurs d'unités et membres d'instances scientifiques, l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche a appelé les personnels et les étudiants à exprimer leurs revendications et leurs propositions.

À Paris, s'est tenu un rassemblement « créatif ». Banderoles, drapeaux et badges signalaient les organisations présentes. De nombreux jeunes, en blouses blanches, ont participé à une « attaque aérienne » d'avions en papier contre le ministère. Sur des pancartes, on lisait : « Pour une recherche créative. Non au pilotage gouvernemental. Respect de la diversité. Pas d'enseignement supérieur sans recherche. Non à la précarité. Des emplois de titulaires. Un plan pluriannuel de créations de postes. » À Toulouse, une manifestation s'est rendue du Capitole au Museum d'Histoire Naturelle pour y déposer symboliquement le cadavre du CNRS. Et, fait à signaler, la presse était présente (séquence du 20 heures de France 2, France 3 régionale et nationale, articles les 4 et 5 mars dans la presse écrite)!

Une délégation (SNESUP et SNCS-FSU, SNTRS-CGT, CFTC, SUD-Recherche EPST, SNPTES-UNSA et SLU) a porté devant le directeur de cabinet de V. Pécresse les revendications de la recherche et de l'enseignement supérieur<sup>(1)</sup>. La délégation a souligné l'absence d'information et de concertation<sup>(2)</sup>. Elle a exprimé les fortes inquiétudes en matière d'avenir des personnels, de pilotage et de déséquilibre régionaux. Elle a protesté contre le projet de découpage du CNRS en instituts et dénoncé l'augmentation considérable de la précarité

dans les métiers de la recherche. La délégation a insisté sur un plan pluriannuel de recrutements statutaires, l'augmentation des budgets, la nécessité de crédits pour le fonctionnement récurrent des laboratoires, la reconnaissance du rôle scientifique et prospectif d'instances collégiales élues. Le directeur de cabinet a confirmé l'absence de créations d'emplois pour 2008 et a renvoyé à la ministre pour les années à venir. Il a précisé sa conception du rôle des organismes : « on attend des organismes l'intégration d'une politique de gouvernement » et a renvoyé à la discussion dans les organismes (date butoir au CNRS juin 2008). ●

▼  
**L'action de la communauté scientifique et des personnels doit se poursuivre**  
▲

(1) Document adressé à la ministre en même temps qu'à F. d'Aubert, chargé d'une mission sur les UMR (Adresse dès que mis en ligne !!!)  
(2) Le 4 mars, les projets concernant l'INSERM n'étaient pas connus.

## Publicité

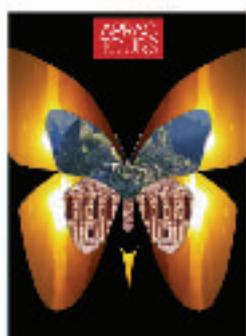
Partagez notre passion pour les cultures et les traditions

Situé à Nice mais diffusé dans toute la France, notamment au sein de l'université nationale, le **Tour Opérateur APRAC TOURS** reste spécialisé dans la production de circuits sur l'Asie et la Chine tout au long des séjours sur tous les continents au départ de Paris et des principales villes de province.

Nous voulons élargir le tourisme de masse l'année et proposer de multiples itinéraires, parfois exotiques, parfois insolites, à des prix compétitifs durant les vacances scolaires. De la descente du Mékong au marché de soleil et les dunes du namib, en passant par les ruines Mayas et Chéribou, venez découvrir les nombreuses excursions proposées dans son catalogue annuel.

L'ensemble des prestations est de grande qualité et ne déroge pas à la règle sacro-sainte de la satisfaction totale de ses voyageurs. Privilégiant systématiquement les petits groupes de 6 à 10 personnes, APRAC TOURS propose, depuis sa création, à l'exception du **TOUT COMPRIS** à l'exception des taxes d'aéroport, les assurances de base, les frais de visa, les pourboires et les boissons pour certaines destinations) et offre ainsi à ses voyageurs des séjours aux meilleurs sans aucune surprise.

**DEVIS PERSONNALISÉS, DEVIS GROUPES, ASSOCIATIONS, CLAMICALES SUR SIMPLE DEMANDE !**



N'hésitez pas à nous demander une brochure !!

**APRAC TOURS VOYAGES**  
Siège social : 47 Bd. Delfino - 06300 Nizza  
Tel : 04.93.06.18.93 - Fax : 04.93.81.87.89  
Email : [contact@apractours.com](mailto:contact@apractours.com)  
Site internet : [www.apractours.com](http://www.apractours.com)  
17, rue de la République - 40000 - 03 25 01 9 57 4

PLACES A SAISIR (ENCADRÉ ROUGE)

TOUT COMPRIS



Routes Légendaires du Proche Orient	06/01/08 à 20/01/08	2050 € / pers
Routes Légendaires du Proche Orient	30/04/08 à 04/05/08	2090 € / pers
Rives de Chine	12/01/08 à 27/01/08	2250 € / pers
Rives de Chine	03/04/08 à 04/05/08	2290 € / pers
Sur les traces des Incas	05/01/08 à 19/01/08	2150 € / pers

# Une licence de sciences « ringardisée » ?

→ par Stéphane Tassel et Gérard Lauton

« Comment réussir sa première année à l'université dans le domaine des sciences », c'est l'objet du rapport de l'Académie des Sciences remis à la ministre Valérie Pécresse qui aujourd'hui s'en réclame.

Après avoir situé l'université par rapport aux grandes écoles, l'Académie s'attache à analyser les causes d'échec en première année d'université et à proposer dix recommandations pour améliorer la réussite à ce stade. Elle présente la situation « paradoxale » d'une sélection à l'entrée des grandes écoles, IUT, STS... mais pas à l'université. Pour dépasser le dualisme portant sur ce point nodal, elle invite à se pencher sur l'enjeu majeur que constitue à l'université l'orientation.

Le but, plus ou moins explicite, de l'organisation proposée est de « rationaliser » les flux d'étudiants : pour les bacheliers technologiques une formation technologique, pour les bacheliers généraux, une formation générale. Or cette vision ségrégative n'aura qu'un effet : « accentuer l'abandon du rôle social de l'université ». Elle peut se résumer en trois points :

- les bacheliers technologiques, professionnels et non scientifiques se présentant à des filières scientifiques de l'université doivent s'orienter – être orientés ? – vers les STS et/ou IUT, car ils ne sont pas supposés réussir, et pourraient même gêner leurs homologues bacheliers scientifiques !
- une fois posés les termes de cette orientation des bacheliers vers les filières professionnelles courtes (IUT ou STS), ou encore vers des « collèges polytechniques professionnels », les parcours de licence générale scientifique devront s'attacher à développer des sorties latérales aménagées soit comme accès vers les licences professionnelles – desquelles pourront être exfiltrés « les plus brillants » vers des écoles d'ingénieurs –, soit comme solutions de « départ volontaire de l'université » pour ceux qui n'auraient pas suivi les conseils « spécialisés agréés, probablement hors Éducation nationale » ;
- dans cette démarche, les trois différentes voies d'accès à l'université se voient passablement simplifiées et réduites, ainsi que leur rôle social par la même occasion :
  - pour les bacheliers scientifiques, un « parcours classique » sur trois à quatre options : SVT, physique-chimie, math-info ;
  - pour les bacheliers non scientifiques,



© Alfonso d'Agostino - Fotolia.com

Le risque d'un recul important de l'université sur la question de la démocratisation

deux options possibles : SVT-physique-chimie-santé, math-info-physique-chimie ; – pour les bacheliers scientifiques les moins brillants... étiquetés « choix de filière inadaptée » ou « compléments de formation », un semestre spécial d'orientation et de soutien particulier portant sur SVT, physique-chimie, math-info... En outre, sachant leur étendue et leurs intersections possibles, ces options risqueraient fort d'être mutualisées...

Ce modèle élitiste et académique de formation ne peut convenir qu'à un faible nombre d'étudiants socialement favorisés. Il rejoint le projet, formulé dès 2003 dans la réforme LMD, d'un master unique, seulement différencié par la nature du stage terminal de six mois (en laboratoire ou en

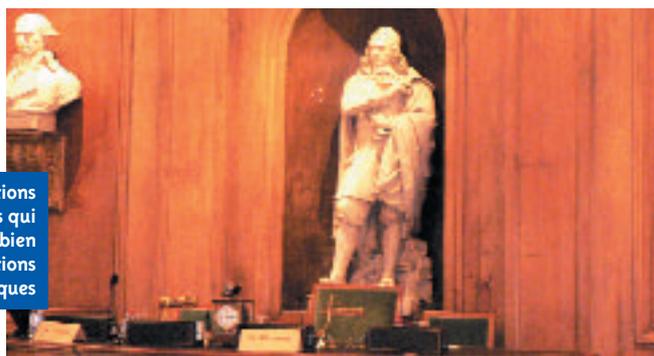
entreprise) et ne pouvant convenir qu'à une cohorte limitée de très bons étudiants pour qui le patrimoine culturel nécessaire à une bonne insertion professionnelle est déjà un acquis ; ou encore à des spécialités bien particulières.

Où est la double finalité de sortie qualifiante et de poursuite d'études que le comité de suivi de la licence avait enfin faite sienne ? Pourquoi un découpage thématique si basique, faisant littéralement des intitulés autrement plus innovants qui ont attiré avec succès et réconcilié avec les sciences des milliers d'étudiants ? Que dire de l'oubli (ignorance ?) des expériences de parcours alternatifs L1-L2 à caractère technologique ayant permis la réussite, notamment jusqu'en filière d'ingénieur ou en master-pro, de milliers de bacheliers technologiques (mentions STPI...).

Si l'Académie des Sciences ne remet pas en cause le caractère national de la licence ainsi revisitée, il n'en est pas de même pour le master censé être exclusivement axé sur les compétences locales des universités.

En marge de ces propositions concernant l'architecture de l'offre licence en sciences, il est proposé la réactivation des IPES. Le réel intérêt de cette mesure – « rendre possible l'accès aux filières scientifiques des étudiants des milieux défavorisés en rétablissant "l'ascenseur social" » – est cependant tempéré par le risque réel de voir les concours de recrutement de fonctionnaire disparaître à court ou moyen terme.

Pour l'essentiel, les mesures préconisées par ce rapport présentent le risque d'un recul important de l'université quant au rôle qu'elle a joué dans la démocratisation de l'enseignement supérieur. ●



Des propositions élitistes qui ignorent bien des innovations pédagogiques

© Orisha/Flickr

RETRAITES

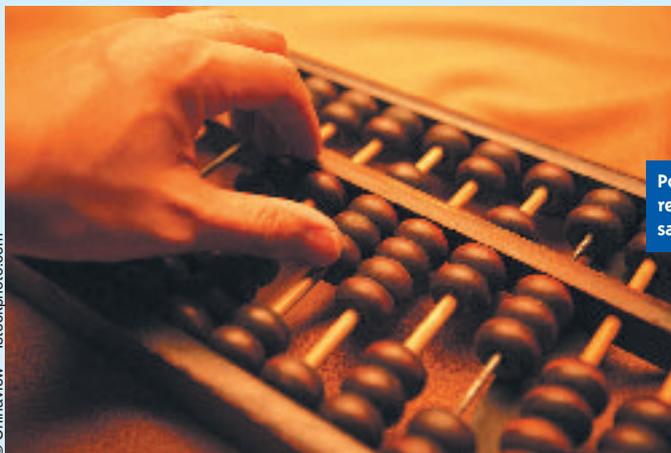
# Validation des services effectués comme « non-titulaire »

→ par Marcel Bissaud

Attention aux délais : pour beaucoup d'entre nous, la validation doit être demandée, quelle que soit notre décision définitive, avant le 31 décembre 2008.

Pour les collègues titularisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la demande doit être faite dans les deux ans suivant cette titularisation. Aucune demande ne sera acceptée si ce délai est dépassé. Pour les collègues titularisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la demande doit être déposée avant le 31 décembre 2008. Peuvent être validés des services à temps complet ou incomplet qui ont fait l'objet d'un arrêté interministériel permettant cette validation. Il s'agit de services accomplis dans l'Éducation nationale, dans la Recherche, dans un autre ministère (Santé, Justice, Culture, Transports, Finances, Agriculture, etc.) ou en coopération à l'étranger. Sur la demande (imprimé fourni par le service du personnel), tous les services effectués comme non titulaire doivent être indiqués. Il ne faut pas faire de tri *a priori*. Personne ne sait si tel service sera validable ou non au moment de l'étude du dossier par le Service des Pensions, seul compétent. De plus, l'intéressé n'est pas autorisé à faire une demande sur une partie seulement de ses services. Un reçu daté doit être établi par l'administration au moment du dépôt dossier.

Déposer une demande n'est absolument pas, pour l'intéressé, un engagement de poursuivre cette validation. À la réception de la réponse du Service des Pensions, la loi donne un an au demandeur pour examiner s'il a avantage à procéder à cette validation. En effet, son nombre de trimestres pris en compte par la fonction publique augmentera, mais le nombre total de trimestres tous régimes confondus qui sert pour évaluer la décote (ou la surcote) risque de baisser. De plus, le rachat des services validés peut représenter une somme relativement élevée car calculée sur le traitement acquis



Pour être un bon retraité, il faut savoir compter

Il est toujours important de demander la validation afin de savoir, dans chaque cas, l'avantage qu'elle peut apporter

au jour du dépôt de la demande initiale. Les périodes non validées ou non validables, pour lesquelles l'employeur a dû verser des cotisations, resteront des trimestres inscrits au Régime général et compteront pour la durée d'assurance.

Contactez le syndicat en cas de difficultés (retraite@snesup.fr)

Il est toujours important de demander la

validation afin de savoir, dans chaque cas, l'avantage qu'elle peut apporter. Cependant, depuis une dizaine d'années, les emplois de non titulaire ont beaucoup changé dans l'éducation nationale et pour un grand nombre ils ne sont pas validables malgré nos demandes.

En ce début d'année 2008, forts de l'assentiment regrettable donné par la Commission de garanties des retraites et le Conseil d'orientation des retraites, Sarkozy et Fillon se proposent d'augmenter les durées à 41 ou 42 annuités. Une telle orientation ne résoudra aucunement les problèmes. La seule conséquence évidente sera une baisse sensible du niveau des pensions. **La poursuite de l'action, après la journée du 20 novembre, la fermeté marquée par les personnels relevant des régimes spéciaux, seront d'importants points d'appui pour renforcer nos protestations.**

## AVANCEMENT DES PRAG

# Une modification bienvenue

→ par Alain Policar

L'entrée dans l'enseignement supérieur pour les agrégés se traduit, pour la plupart d'entre eux, par un ralentissement sensible de leur rythme d'avancement. La raison de cette situation doit être recherchée dans le choix des critères pour, à notes égales, départager les collègues. Jusqu'en 2006, la date de naissance a été considérée comme une interprétation convenable du critère d'ancienneté. Le résultat mécanique fut que les lauréats de l'agrégation à un âge précoce n'étaient, durant une (trop) longue période, jamais promus au choix, perdant ainsi l'avantage de leur parcours d'excellence. Les règles, récemment instaurées, pour l'accès à la hors-classe, de n'accorder les points de carrière qu'aux professeurs ayant bénéficié d'un avancement au choix au 10<sup>e</sup> ou au 11<sup>e</sup> échelon, ont encore aggravé leur situation. On a ainsi pu parler d'une clause scélérate. Les effets de celle-ci, maintes fois dénoncés, risquent d'être éprouvés de

nombreuses années encore (même si l'administration accepte, de temps à autre, de nommer hors barème ceux qui bénéficient de la bonification rectorale maximale).

Les choses vont changer : la CAPN d'avancement, qui s'est tenue le 28 février a entériné, à la suite des remarques critiques de la parité syndicale, une modification du choix des critères. Désormais, à égalité de notes, c'est l'ancienneté dans le corps qui est déterminante et ensuite seulement l'ancienneté dans l'échelon. Enfin, dans l'hypothèse où ces deux critères ne sont pas suffisants, on fait appel à la date de naissance. L'étude des résultats de la cohorte 2007-2008 montre clairement que les effets évoqués supra devraient disparaître progressivement (ainsi, un seul collègue aurait pu, cette année, être victime de la « clause scélérate » : il a été promu au titre du reliquat).

On peut trouver sur le site les résultats détaillés de cette CAPN.





## Dauphine, cheval de Troie des réformes à venir ?

**Entretien avec Clément Mouhot, chargé de recherches, SNCS**

**Depuis le mois de janvier, une pétition contre l'augmentation des droits d'inscription à Dauphine est en ligne. Peux-tu nous rappeler quel est ce projet ?**

Un projet d'augmentation très importante des droits d'inscription, déguisé sous le terme de « contribution complémentaire des étudiants » par la présidence de l'université a été présenté au conseil d'administration de Paris-Dauphine le 21 janvier. Les droits atteindraient jusqu'à 1 650 € en L1-L2-L3, 1 850 € en M1, et 3 000 € en M2. Pour les L1-L2-L3-M1, une modulation se ferait sur les critères des revenus des familles. Les bonnes intentions « redistributives » affichées par le groupe de travail ne supportent pas l'examen approfondi du projet puisque le premier palier de droits, qui représente un triplement des droits actuels (550 € hors Sécurité sociale), correspondrait à deux parents avec un enfant gagnant chacun 1 250 € brut. Pour les M2, les bonnes intentions redistributives ne sont pas de mise puisque le tarif serait fixé à la discrétion de l'université en fonction du salaire moyen estimé des étudiants en sortie du diplôme !

Ce projet, élaboré dans la plus grande opacité par un groupe de travail durant l'hiver, sans diffusion du document, n'a fait l'objet d'aucune consultation des étudiants ou des personnels ni d'aucun débat public.

Face à cette volonté de créer « par la bande » et dans le secret une brèche dans le principe de gratuité des universités et ainsi un précédent, nous avons réagi en créant le collectif « Dauphine pour tous », qui a fait connaître le projet de la présidence au sein de l'université et à l'extérieur : <http://dauphinepourtous.free.fr>

**Le fait que l'université Paris IX soit devenue un grand établissement ne laissait-il pas présager ce genre de tentations ?**

La tentation de briser le principe de gratuité (comme celui de non-sélection) de l'université est au cœur des politiques néolibérales, dans la perspective de créer un grand « marché de la connaissance » où le profit privé puisse s'épanouir. Et Dauphine peut effectivement apparaître, par la sociologie de ses étudiants et le manque de combativité de ses personnels, comme le « maillon faible » : un laboratoire idéal où tester les réformes à venir sans affronter trop de résistances.

Le statut de grand établissement, obtenu en 2004 pour permettre la sélection en première année à Dauphine, s'était accompagné de la mise en place de diplômes universitaires non nationaux pour les deux premières années. Cependant Dauphine continuait à délivrer des diplômes nationaux à partir du L3, et fonctionnait comme une université par le nombre d'étudiants (environ 8 000), la structure des UFR et UMR et surtout son financement (constitué à 85 % des subventions de l'État en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans les diplômes nationaux). En contrepartie les diplômes non nationaux en L1-L2 étaient restés au tarif national. Aujourd'hui la présidence de Dauphine voudrait le beurre et l'argent du beurre : les subventions de l'État en même temps que le droit de lever des droits chez les étudiants.

Après avoir envisagé de combiner au sein d'une même année de formation un diplôme national et un « complément » local justifiant des droits élevés (!), le projet de la présidence de Dauphine est maintenant de passer massivement des diplômes nationaux à des diplômes d'université avec obtention d'un grade équivalent, une augmentation des droits, et bien sûr en espérant conserver les subventions à l'identique !

L'argumentaire est un grand classique des réformes libérales : pleurer sur le sous-financement d'un service public pour le privatiser au lieu de se battre pour maintenir un financement public viable. Il est crucial de bloquer la réforme actuelle à Dauphine non pas essentiellement par solidarité avec les étudiants de Dauphine,

effectivement en majorité issus des classes aisées ou très aisées, mais surtout parce que cette réforme n'est PAS fondamentalement liée au statut de grand établissement : elle pourrait tout à fait être appliquée par d'autres universités se revendiquant du « précédent » dauphinois. Dauphine serait alors le cheval de Troie des réformes à venir !

**Quelles sont les réponses apportées par la ministre ?**

La ministre et le Conseil d'État ont désavoué le président de Dauphine, Laurent Batsch (voir notre site). Cette dernière menace d'attaque juridique la direction de Dauphine en cas d'entêtement. Je doute fortement que sur le fond le gouvernement soit en désaccord avec le projet de M. Batsch, mais la forme était trop explosive : la ministre Péresse avait promis de ne pas augmenter les droits d'inscription l'été dernier, et elle ne souhaite certainement pas un redémarrage du mouvement étudiant.

La leçon est donc claire : c'est une (petite) victoire qui n'est que temporaire, il faut poursuivre la lutte et l'élargir au-delà de Paris-Dauphine. D'ailleurs le président de Dauphine a déjà réagi en renonçant à l'augmentation des droits pour la rentrée 2008 mais en annonçant qu'il poursuivrait le débat avec le gouvernement pour mettre en place cette augmentation à la rentrée 2009, appuyé dans cette position par un conseil d'administration très majoritairement aux ordres. ●

**Pour signer la pétition :**

<http://dauphinepourtous.free.fr/petition.php>

## LYON I

### La section syndicale renaît

À la suite du départ de l'ancien secrétaire de section, Jean Biston, nous nous sommes trouvés en difficulté, personne n'ayant pris la suite. On s'est retrouvé dans une situation instable pendant la période de débat autour de la LRU, puis de sa mise en place. Finalement les déclarations de candidatures et le dépôt des listes ont imposé la reconstruction de cette section syndicale. Aidé en cela par Bernard Roux, membre du BN du SNESUP et coordonnateur régional, je me suis proposé pour être secrétaire de la section. À partir de là on a pu travailler sur la profession de foi intersyndicale. En ce moment nous travaillons sur différents aspects de la loi. Nous terminons de rédiger une lettre à destination de l'ensemble des collègues pour les informer des conséquences de la mise en place des comités de sélection. L'université de Lyon I manque de mobilisation sur un certain nombre de points relatifs à l'autonomie des universités et à des valeurs comme les missions du service public. Le fait que le CA puisse attribuer des primes et moduler les services risque de nous faire perdre notre statut de fonctionnaires !... Nous devons nous battre pour le garder. Nous avons obtenu qu'une intersyndicale large soit présente pour mener un certain nombre d'actions, en partant du principe que si on ne se mobilisait pas tous ensemble il ne resterait plus grand-chose à sauver. J'ai des contacts avec la CGT, le SNPTRES, FO, Sud-Éducation, le SNTRS et le SNASUB. On travaille à la fois sur les commissions paritaires et les comités de sélection, car c'est quelque chose qui va se mettre en place. ●

*Michel Fodimbi*



### Consultation en lettres et sciences humaines

À l'initiative du Collectif SLU et avec le soutien de la section SNE-SUP-Lettres-Sciences Humaines, une consultation a eu lieu sur l'application de la loi LRU. Le scrutin s'est déroulé sur trois jours et la mobilisation a été importante tant pour les collègues enseignants-chercheurs et enseignants que pour les IATOSS.

80 % de votants chez les IATOSS, 65 % de votants chez les enseignants-chercheurs et enseignants, donc 68 % de participation globale. Les résultats sont les suivants : 155 contre l'application de la LRU ; 7 pour ; 10 blancs ; 1 nul. Des consultations similaires sont à venir dans les autres composantes. La mobilisation contre l'application de la loi LRU ne faiblit donc pas. ●

## UN COLLOQUE RÉGIONAL FSU RHÔNE-ALPES, 9 ET 10 AVRIL 2008 LE TRAVAIL, C'EST MON TRAVAIL

**Comment faire du travail un objet de réflexion et de mobilisation syndicale ?**

La question du travail émerge régulièrement quand dans l'actualité on parle de harcèlement et de souffrance au travail, de maladies professionnelles, voire de suicides de salariés. Se posent ici les conséquences dramatiques des nouvelles formes d'organisation du travail sur lesquelles les organisations syndicales ont toute légitimité à intervenir.

Mais la FSU Rhône-Alpes souhaite réfléchir, débattre, se confronter à la problématique du travail dans sa globalité. Comment en partant de l'activité même des personnels, analyser ce qui se joue dans le travail afin d'aider ces personnels à se l'approprier ?

L'objectif de ce colloque syndical est d'agir avec le et les salariés pour transformer le travail. Ce colloque est un stage de formation pour les

syndiqués. Il vous appartient donc d'effectuer les démarches pour obtenir une autorisation d'absence. La demande doit être adressée au supérieur hiérarchique un mois à l'avance.

La FSU 38 vous en enverra un exemplaire par mél si vous en faites la demande à [fsu38@fsu.fr](mailto:fsu38@fsu.fr), auprès de qui vous pouvez vous inscrire : FSU – Bourse du travail – 32, av. de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 2



© DFR

# Le syndicalisme enseignant :

## une exigence civique

→ Dossier coordonné  
par Alain Policar

Depuis le milieu des années 1970, la France est confrontée à une crise du syndicalisme. Entre 1975 et aujourd'hui, le taux de syndicalisation est passé de 18,5 % à un peu moins de 8 %. On pourrait penser que la tertiarisation de l'économie, les transformations de la population active et la globalisation rendent ce déclin inévitable. Il existe pourtant de sérieux motifs pour espérer le contraire, comme le montre l'exemple de pays comparables (Suède, Finlande, Norvège, Danemark, Belgique) dans lesquels, durant la même période, le taux a notablement augmenté. De nombreuses études tendent à établir une relation entre crise du syndicalisme et déficit de civisme et de confiance ou, si l'on préfère, incitent à faire l'hypothèse que la syndicalisation exerce un effet positif sur la confiance. Les contributions que vous allez lire, sans tomber dans un optimisme naïf, épousent ce point de vue : il nous faut résister à la tentation, entretenue par le pouvoir, de mépriser les valeurs de civisme et de solidarité sur lesquelles sont fondés nos combats.

# Changement de génération ?

→ par Bertrand Geay, professeur à l'université de Picardie (CURAPP-CNRS)

**Après le tournant des années 1990, le syndicalisme enseignant a su manifester un attachement à ses principes fondateurs. Saura-t-il s'opposer à un contexte politique marqué par l'encouragement à mépriser les valeurs de solidarité ?**

Depuis la fin des années 1980, le syndicalisme de l'enseignement public a connu toute une série de transformations qui semblent avoir définitivement tourné la page du modèle de représentation corporative construit au cours de l'entre-deux-guerres, à la rencontre de l'histoire des amicales d'instituteurs et de celle du syndicalisme révolutionnaire, entre défense de l'institution scolaire, engagement dans le champ politique et structuration d'une « galaxie » de mutuelles, coopératives et associations laïques. La « massification » scolaire, l'élévation de l'origine sociale et scolaire des maîtres et les changements politiques ont finalement eu raison de ce syndicalisme républicain austère mais aussi très fortement intégrateur, qui avait réussi à s'implanter dans son milieu professionnel à un niveau tout à fait exceptionnel pour le salariat français, en particulier chez les instituteurs et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement secondaire. Au-delà des péripéties de la scission de la FEN en 1992, la reconfiguration du champ syndical enseignant a, d'une certaine façon, exprimé ce changement d'époque<sup>(1)</sup>. L'émergence et les

▼

**Les nouvelles générations  
ont fait la démonstration  
qu'elles étaient prêtes  
à se mobiliser pour la défense  
des acquis statutaires  
des professions enseignantes  
et pour refuser  
la « marchandisation »  
de l'enseignement**

▲

succès rencontrés par la FSU ont à la fois marqué la continuité avec le passé, en particulier sous l'angle d'une structuration interne où les séparations entre corps et catégories sont pensées comme garantes de la démocratie syndicale, et l'ouverture à des attentes nouvelles des personnels, désormais plus distants à l'égard des organisations politiques et syndicales, mais aussi plus largement de ce qui relève de toutes les formes de l'officiel<sup>(2)</sup>.



## Le tournant des années 1990

C'est probablement dans le premier degré que ces évolutions ont été les plus marquées, le nouveau syndicat majoritaire, le SNUipp-FSU, travaillant au maintien de l'unité du corps – après la création du professorat des écoles – mais se faisant aussi promoteur d'une nouvelle définition de l'autonomie professionnelle, empruntant pour partie à ce « pédagogisme » qui avait fait le succès du SNI-PEGC (FEN), et s'ouvrant à la recherche universitaire ; composant, aussi, avec les entreprises réformistes des différents gouvernements de la fin des années 1990 et du début des années 2000. Dans le champ syndical, il se situait souvent à proximité du SGEN-CFDT ; lors des luttes les plus intenses, comme en 1995 ou en 2003, il se montrait parmi les plus ouverts aux mots d'ordre radicaux et aux pratiques de démocratie directe. Dans le second degré, les syndicats de la FSU ont maintenu leurs positions majoritaires, sauf dans l'enseignement professionnel. Le SNES, en position centrale dans cet ordre d'enseignement, tendait pourtant lui aussi à s'éloigner des formes d'engagement les plus manifestement « politiques », les relations entre son courant majoritaire et le Parti communiste apparaissant de plus en plus distendues. Surtout, il devait faire face à une série d'offensives politiques centrées sur l'enseignement secondaire et prenant parfois le syndicat explicitement pour cible, comme au moment du passage de Claude Allègre au ministère de l'éducation nationale. Dans un climat professionnel souvent morose, le SNES peinait à faire cohabiter son pôle professionnel moderne et son pôle corporatif plus classique.

Il faudrait, pour l'enseignement supérieur et la recherche, disposer de davantage d'enquêtes. Plus proche, depuis les années 1970, des rapports de force intersyndicaux de l'enseignement secondaire que de ceux de l'enseignement primaire, il relève en réalité de formes très spécifiques de structuration des relations professionnelles, où l'emportent le plus souvent les clivages catégoriels, statutaires ou disciplinaires, quand il ne s'agit pas de luttes entre sensibilités scientifiques opposées. Il faudrait en particulier étudier l'impact qu'ont pu avoir les grèves de 2003, le mouvement Sauvons La Recherche ou les mobilisations de l'été et de l'automne dernier. On vérifierait peut-être que, sans parvenir à renouveler significativement son assise militante, le syndicalisme de l'enseignement supérieur conserve une grande part de son



© istockphoto / Miroslaw Pieprzik

influence tout en étant de plus en plus aux prises avec les nouvelles formes de polarisation professionnelle liées aux transformations d'inspiration « néo-libérale ». Il s'agirait en particulier d'étudier dans ce contexte, la place qu'ont pu prendre dans les luttes universitaires et dans l'organisation actuelle de l'institution, les jeunes enseignants-chercheurs issus de la vague d'extension des troisièmes cycles des années 1980-1990.

### Face au néo-libéralisme

L'une des questions centrales que posent ces évolutions est celle de la porosité des milieux professionnels de l'enseignement aux impératifs du temps, en particulier à cette forme d'individualisme que ne cessent d'encourager les politiques de développement de la concurrence entre personnels et entre établissements.

Moins soumis à l'institution et à l'esprit de corps, moins pris par la logique de la « vocation » que ne l'étaient leurs prédécesseurs, les néo-enseignants ne sont-ils pas aussi plus disponibles pour la vision utilitariste associée aux conceptions managériales ? Les travaux récents conduisent à une appréciation plus nuancée. D'un côté, on a pu constater que les valeurs « d'autonomie » défendues par une majorité des nouvelles générations enseignantes étaient bien celles des nouvelles classes moyennes, et que les transformations concomitantes du recrutement social des enseignants et du tissu scolaire ont en certains cas concouru à l'accentuation des inégalités scolaires<sup>(5)</sup>.

De l'autre, il convient de distinguer cette forme d'individualisme de celui valorisé dans la sphère économique. Ainsi lors d'une enquête conduite il y a quelques années auprès de l'ensemble des enseignants stagiaires d'un IUFM, j'avais pu montrer que leurs conceptions du métier apparaissaient marquées par un certain scepticisme mais aussi par une ouverture à des formes de coopération professionnelle, et que leurs représentations de leur avenir professionnel empruntaient davantage au registre de la réalisation de soi qu'à celui de la réussite matérielle ou de la promotion hiérarchique. En fait, c'est peut-être dans leur rapport aux syndicats que les néo-enseignants sont souvent les plus utilitaristes, prenant acte, en quelque sorte, du rôle joué par les organisations majoritaires dans le contrôle des opérations administratives relatives aux carrières. Ce relatif désenchantement ne conduit pas pour autant à une rupture avec les valeurs les plus emblématiques du milieu. Ainsi, sans occuper une position aussi centrale que pour les générations précédentes, la

laïcité reste un principe très largement défendu. C'est l'ensemble de ces dispositions que l'on a vu à l'œuvre lors des luttes de ces dernières années. Ainsi les longues grèves du printemps 2003 ont marqué l'irruption de ces nouvelles générations sur la scène d'une action collective à grande échelle. Comparativement aux luttes de la fin des années 1980, qui avaient vu le succès des « coordinations », et à la période de marasme syndical de la fin des années 1990, elles ont fait la démonstration que les nouveaux entrants n'étaient pas nécessairement hostiles au rôle joué par les organisations syndicales, et qu'ils étaient prêts à se mobiliser pour la défense

des acquis statutaires des professions enseignantes, et pour refuser la « marchandisation » de l'enseignement. Pour autant, les structures syndicales qui ont su apparaître les plus en phase avec le mouvement sont celles qui ont pris appui sur des initiatives relativement autonomes, provenant en particulier des établissements les plus en pointe dans l'action. Et l'on n'a guère assisté, à l'issue du conflit, à une croissance des adhésions ou à un renouvellement massif de l'appareil militant. Il est vrai que 2003, comme toute une série d'autres luttes, fut d'abord perçue comme une défaite. Et que dans ces formes de scepticisme et de protection de soi que l'on a vu se diffuser chez les professionnels de l'enseignement dans la période récente, on ne peut négliger le poids du contexte politique global. ●



## Autonomie et représentativité du syndicalisme enseignant (1966-2008) → par René Mouriaux, politologue

**Si la nécessité d'assainir les normes de représentativité est désormais reconnue, on peut cependant douter que l'on parvienne à l'instauration de principes véritablement démocratiques.**

La législation sociale représente à la fois des normes régissant l'action collective et un enjeu de cette dernière. La notion de « représentativité syndicale » provenant du Traité de Versailles dont une annexe créait l'Organisation internationale du travail, a traduit et cristallisé le pluralisme syndical en France. La loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives a énoncé les critères d'une organisation représentative pour le secteur privé et implicitement transférés au public. En 1966, une décision du 31 mars déclare représentatives au niveau interprofessionnel et intercatégoriel CGT, FO, CFDT, CFTC et au niveau interprofessionnel catégoriel, la CGC. Sur la base de ces deux documents restreints,

et pour une part opaques, la question de la représentativité va se déployer, en particulier dans le champ de l'éducation nationale.

### Les ambitions contrariées de la FEN (1966-1992)

La Fédération de l'Éducation nationale, passée dans l'autonomie en 1947-1948, proclame son aspiration à reprendre place dans une confédération qui réunirait CGT et FO. L'appel du 15 juin 1957, « Pour un mouvement syndical uni et démocratique » (PUMSUD), réaffirme l'orientation alors que la division, de temporaire devient durable. Dans la pratique, la Fédération, qui se conçoit comme un « pont utile », joue de sa position stratégique pour ▶▶

► accroître son influence. Lorsque les structures de la Sécurité sociale sont modifiées par les ordonnances de 1967, la FEN demande à être introduite dans les conseils d'administration. Le Conseil d'État rejette la requête en

1967 pour cause de représentativité strictement professionnelle. L'organisation dirigée par James Marangé enrage et lors des événements de mai 1968, son ambition d'accéder au club des grands est satisfaite. Elle est admise aux négociations de Grenelle.

La visée stratégique qui marque un déplacement d'une vocation unitaire à un statut confédéral semble confirmée par une lettre de Jacques Chirac, en date du 5 août 1976, la déclarant « l'une des organisations syndicales les plus représentatives ». Elle accède aux crédits du ministère du travail pour la formation des militants. Elle prend place au conseil d'administration de l'IREC en 1982, aux côtés des cinq grandes, mais les portes des CA de la Sécurité sociale lui sont refusées es qualité.

La réforme d'Anicet le Pors (décret du 23 mai 1982) abolit la répartition discrétionnaire des sièges du Conseil supérieur de la Fonction publique d'État pratiquée jusque-là par leur indexation sur les élections professionnelles. La FEN devance la CGT, le SGEN, FO La position sectorielle de la FEN est confirmée. Le départ du courant FUO, le déclin du PCF conduisent à envisager une restructuration interne, une recomposition syndicale qui se réduira en 1993 à la création de l'UNSA, reconnue représentative par une lettre d'Édouard Balladur. Le Conseil d'État refuse le 22 octobre 2002 la représentativité interprofessionnelle à l'Union.

### La puissance muselée de la FSU

Exclus de la FEN en 1992, le SNES et le SNEP parviennent à réunir autour d'eux les syndicats à direction Unité et Action, notamment le SNESUP, et après un délai d'observation le SNCS, le courant Autrement et le

▼  
Le 24 février dernier,  
les négociations  
pour améliorer les règles  
de la représentativité  
et du financement  
des syndicats ont commencé  
▲



En mai 68,  
le syndicalisme  
enseignant accède  
aux négociations

SNETAA, l'École Émancipée. Fondée en 1993, la FSU remporte la même année les élections professionnelles et devient la première fédération de la fonction publique d'État. Son développement n'en est pas moins entravé par l'application de la notion de présomption irréfragable de représentativité dont bénéficiaient depuis 1968 et 1982 les cinq centrales désignées par la décision du 31 mars 1966. Dans les secteurs où elle entend s'implanter, elle doit apporter la preuve de sa représentativité.

La loi Perben de 1996 accroît les privilèges des organisations présentes dans les trois fonctions publiques (État, collectivités locales, hospitalières). Pour répondre en partie à cette injustice et tenant compte aussi des effets de la décentralisation, la FSU décide en 2001 un élargissement restreint. La situation syndicale française est surréaliste. La CFDT-Cadres a plus d'audience et de syndiqués que la CFE-CGC. La FSU, l'UNSA représentent chacune au moins plus du double de salariés que la CFTC. Après avoir un peu amélioré les règles de validation d'un accord collectif en 2002 pour répondre au scandale d'accords minoritaires, le gouvernement perçoit la nécessité d'assainir les normes de représentativité. De manière « régulationniste », les rapports Chartier et Hadas-Label élargissent le débat. Un colloque organisé par l'Observatoire de la démocratie sociale, fondé par la FSU, l'UNSA, Solidaires, intensifie les interrogations le 6 novembre 2006. L'avis adopté par le Conseil économique et social le 29 novembre 2006 écarte l'amendement, déposé par Pierre Duharcourt, visant à reconnaître la vocation de la FSU à intervenir directement sur tous les dossiers sociaux où les fonctionnaires sont impliqués.

Le 24 février dernier, les négociations pour améliorer les règles de la représentativité, de la validité des accords et du financement des syndicats ont commencé. Le plus probable réside dans une correction favorisant les forces consensuelles et non l'instauration d'une vraie démocratie comme le souhaite la FSU. ●

## La valeur civique

Par leur mémoire de l'action  
les compétences sociétales de

Les enseignants français ont développé au cours du 20<sup>e</sup> siècle une forme de syndicalisme original au sein duquel les questions de métier, les questions pédagogiques ont – à diverses reprises – occupé une place importante, et ont dans tous les cas – même lorsque les questions corporatives et revendicatives ont été par nécessité au premier plan – constitué un enjeu majeur. Ainsi Célestin Freinet, qui commença par être un militant syndical au sein de la FMEL (Fédération des membres de l'enseignement laïc, née en 1919, affiliée à la CGT) a-t-il pu tenir au congrès de la Ligue pour l'Éducation nouvelle en 1932 des propos révélateurs, et à notre sens extensibles – au-delà de la sensibilité même du pédagogue – à une tradition syndicale enseignante plus large : « L'éducateur est d'abord un homme socialement éduqué et actif, qui lutte dans les organisations sociales, syndicales et politiques, pour la préparation du terrain favorable au travail pédagogique subséquent. » De tels propos soulignent la nature civique de l'engagement syndical, doublé sans doute d'une responsabilité particulière lorsqu'il est professionnellement situé dans le secteur de l'éducation.

À contre-courant des idées communément diffusées par les médias, accusant les fonctionnaires en général, les enseignants en particulier, de faire du syndicalisme un simple instrument de conservation de leurs acquis et

La valorisation  
du savoir,  
une de nos missions



© Chouahou - Fotolia.com

# du syndicalisme enseignant

→ par André D. Robert, université Lumière Lyon II

dans la longue durée ainsi que leur vision globale des relations école/société,  
les syndicats excèdent les seuls aspects revendicatifs.



© Alain Bacheller - Flickr

de refus de toute réforme, il est possible de montrer historiquement – sans vouloir tout idéaliser – que la pratique et le discours syndical ont pris et prennent réellement au sérieux le cœur du métier, la pédagogie, l'intérêt des élèves et des étudiants, la réforme démocratique de l'enseignement. Autrement dit, s'il n'est pas question de faire passer au second plan le fait que les syndicats enseignants majoritaires défendent des intérêts corporatifs et les revendications matérielles de leurs mandants (ce pour quoi ils existent précisément), il faut insister, preuves à l'appui, sur leur volonté (et leur capacité) de prendre à bras-le-corps les problèmes concernant l'institution scolaire, donc – par détours – la société dans son ensemble. Si les conceptions et les pratiques ont évolué depuis la charte d'Amiens (1906), charte qui assignait au syndicalisme la mission de transformer la société à lui seul, il n'en reste pas moins que les compétences sociétales des syndicats excèdent leurs simples compétences revendicatives, sans s'y opposer, et qu'elles passent par la pédagogie (entendue en un sens large de réflexion sur l'entreprise d'instruction et d'éducation dont le lieu central est le système scolaire). En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, la valeur civique et l'apport au débat démocratique de cet ensemble de compétences méritent d'être rappelés, notamment auprès des jeunes enseignants pour lesquels l'idée syndicale semble refluer ces dernières années. Ce qui reste en effet la

▼  
Le syndicalisme enseignant progressiste s'est de plus en plus situé dans une relation organique avec la recherche  
▲

valeur ajoutée des syndicats enseignants par rapport aux divers collectifs ou coordinations, c'est leur pérennité par rapport au caractère éphémère des rassemblements concentrés sur une seule revendication, leur mémoire de l'action dans la longue durée, leur expertise en matière de négociation et de connaissance technique du système éducatif ainsi que leur vision globale des relations école/société. Il n'est pas exclu cependant, dans un contexte de crise du syndicalisme, certes quelque peu atténuée dans le monde enseignant, de souhaiter un renforcement et un développement de ces compétences sociétales et de ces apports civiques au débat démocratique.

Un aspect important de cette problématique réside dans la question du rapport à la recherche. On n'insistera pas tant ici sur l'implication syndicale dans la défense de la recherche en général (dont chacun perçoit l'absolue nécessité) que sur les liens profonds tissés par le syndicalisme enseignant avec la recherche en éducation, particulièrement dans les deux dernières décennies.

Des instituts consacrés aux activités de recherche, organismes voulus indépendants, ont ainsi été créés par la FEN puis aujourd'hui l'UNSA (notamment partenariat avec le Centre d'Histoire Sociale de Paris I-Sorbonne), le SNES (IRSHES), le SNEP, la FSU (Institut de recherches), le SNETAA-EIL, le SNETP puis l'UNSEN-CGT (IRETEP), dernièrement le SGEN-CFDT (IREA). Plusieurs exemples de recherche collaborative de haut niveau, impliquant syndicalistes et chercheurs (la conjonction des deux dans la même personne étant possible, sans même parler du secteur de l'enseignement supérieur), peuvent être produits. Dans ce cas, les résultats sont évidemment uniques et communs, mais une convention précise à l'avance l'usage indépendant que les uns et les autres peuvent en faire, afin de prévenir toute dérive. Jean-Yves Rochex note à ce propos : « *Un tel travail de collaboration est tout le contraire de la complaisance et suppose qu'aucun des protagonistes [...] n'abdique sa spécificité pour ce qui serait soit une confusion dommageable de points de vue et de genres d'activité, soit une instrumentalisation réciproque de l'un par l'autre* » (Rochex in Robert, 2004)<sup>(1)</sup>. Le syndicalisme enseignant progressiste s'est ainsi de plus en plus situé dans une relation organique avec la recherche, où il prend appui sur certains des aspects de celle-ci, s'emploie à la faire circuler, et à en innover l'expression syndicale, posture qui concourt aussi à sa contribution civique, tout à fait indispensable à la vie des sociétés démocratiques<sup>(2)</sup>. ●

(1) André D. Robert, *Le syndicalisme enseignant et la recherche, clivages, usages, passages*, Grenoble, Lyon, PUG/INRP, 2004.

(2) André D. Robert, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, Paris, Syllepse, 2006.



© Pavel Lesevsky/istockphoto.com

# Quelques éléments d'histoire du SNESUP, 1945-1972

→ par Jeffrey Tyssens, professeur d'histoire contemporaine, Vrije Universiteit Brussel

**Comment le SNESUP est parvenu à canaliser l'articulation des intérêts de toutes les catégories enseignantes dans un seul programme syndical.**

Avant la Seconde Guerre mondiale, il n'y avait qu'une activité syndicale marginale au sein de l'enseignement supérieur français. L'organisation professionnelle des enseignants s'y limitait à des amicales de faculté, qui n'avaient qu'un rôle négligeable dans l'articulation des intérêts du corps universitaire. Le grand développement des syndicats de l'enseignement primaire et secondaire ne concernait guère le supérieur. En raison des frontières plutôt vagues entre les facultés et les lycées, quelques professeurs d'université étaient affiliés aux syndicats des professeurs de lycée. Peu de temps avant la fin de la III<sup>e</sup> République, un petit *Syndicat de l'Enseignement Supérieur* se profilait dans la *Fédération Générale de l'Enseignement* unifiée, une organisation qui ne bénéficiait pas d'une reconnaissance officielle.

La jeune IV<sup>e</sup> République, en revanche, encouragea la genèse d'un véritable syndicalisme parmi le personnel de l'enseignement supérieur. L'autorisation officielle de l'activité syndicale et l'élaboration d'un système de concertation sociale conduisirent à l'affirmation des organisations existantes et à la transformation des amicales en nouveaux syndicats. Ultérieurement, les syndicats auront un rôle important dans les procédures de promotion du Conseil central universitaire (CCU), dont les commissions étaient partiellement élues par les enseignants eux-mêmes. De plus en plus, les représentants du personnel se firent élire par le biais de leur appartenance syndicale.

Comment ce syndicalisme d'après 1945 se présentait-il au sein des facultés ? La gauche se regroupait majoritairement au sein du *Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique* (SNESRS), héritier du petit syndicat d'avant-guerre, mentionné plus haut. Le SNESRS était affilié lui-même à la FEN. En 1948, il suivait la FEN dans l'autonomie après la scission de la CGT. La FEN, on le sait, ne put éviter les tensions, notamment entre socialistes et communistes et, par conséquent, la mise en place de tendances institutionnalisées. Si l'hégémonie des adhérents ou sympathisants du PCF assurait une continuité politique au sein du SNESRS, des divisions



corporatives affaiblissaient pourtant sa position dans le courant des années 1950. En 1956, les intérêts contradictoires des enseignants titularisés des facultés avec les chercheurs contractuels du CNRS menaient à une scission : un syndicat de chercheurs scientifiques et un syndicat de bibliothécaires s'élevaient à côté du nouveau *Syndicat National de l'Enseignement Supérieur* (SNESUP).

Quelques années après cette crise, les activités du SNESUP reprenaient force et vigueur,

▼  
**Les syndicats ne furent en position de monopoliser réellement l'action sociale en faculté que dans les années 60**  
 ▲

l'expansion du corps d'assistants et de maîtres-assistants favorisant ce processus. L'on peut même dire, sans exagération, que le SNESUP devenait le syndicat des assistants. Il n'est donc pas surprenant que, bien vite, il devint nettement plus fort que la *Fédération des Syndicats autonomes*, formellement apolitique, et dont les organismes dirigeants étaient composés majoritairement de cadres A, et que le SGEN, qui semble néanmoins avoir mieux résisté en raison de son caractère chrétien qui lui offrait une base de recrutement spécifique.

Le SNESUP a cherché continuellement à s'affirmer en tant que force dirigeante du personnel enseignant du supérieur et s'est appliqué à canaliser l'articulation des intérêts de toutes les catégories enseignantes dans un seul programme syndical. Néanmoins, il lui a fallu compter avec la présence d'autres acteurs et cela ne s'est aucunement limité aux syndicats concurrents. En effet, il fut souvent obligé de trouver un terrain d'entente avec une série de comités d'action temporaires, relatifs à des catégories spécifiques d'enseignants du supérieur – généralement celles d'en bas de l'échelle. Bien qu'opposé à ces initiatives dites « corporatistes », le SNESUP, en pratique, s'allia toujours avec les groupes en cause. Dans ses études du champ universitaire, Christine Muselin a observé ce phénomène pour les années 80 et 90, mais la même tendance était manifeste déjà à la fin des années 50, quand le SNESUP coopérait avec le *Comité national de liaison des chefs de travaux et des assistants des facultés des sciences*. Cette tactique se répéta dans les années 70, quand il s'est vu obligé de lier ses activités à celles de l'*Association Nationale des Assistants en Sciences Juridiques, Économiques et Politiques* (ANASEJEP) et de l'*Association Nationale des Enseignants Vacataires de l'Enseignement Supérieur* (ANEVES).

Les syndicats ne furent en position de monopoliser réellement l'action sociale en faculté que dans les années 60. Cette décennie, période forte du syndicalisme universitaire, a néanmoins apporté sa part de difficultés propres. Ainsi, l'attitude à prendre devant la contestation étudiante en 1968 plongera les syndicats dans une crise profonde. Cette crise ne se résoudra que dans les années 70, avec l'affaiblissement des tendances gauchistes, si présentes en 1968. ●



# Syndicalisme enseignant et partis politiques : une relation complexe

→ par Laurent Frajerman, Docteur et agrégé en histoire

Entre participation à la recomposition politique et neutralité : les hésitations du syndicalisme enseignant

Quels rapports entretiennent le syndicalisme enseignant et les partis politiques au cours du <sup>xx</sup>e siècle<sup>(1)</sup> ?

Sous la Troisième République, l'État dote la mission des instituteurs d'un contenu politique (promotion de la laïcité et des valeurs républicaines), tout en prétendant limiter leur engagement à son strict bénéfice. Peu à peu, ils s'émancipent en construisant leur syndicalisme et deviennent un corps intermédiaire. Après une phase de répression, lors de laquelle des dizaines d'enseignants communistes sont révoqués, ils obtiennent à la Libération des garanties statutaires et la participation à la gestion du système éducatif. Ce processus s'accompagne de la politisation des enseignants. Les directions syndicales associent défense du service public et du statut. Ainsi, elles ont puissamment contribué à l'émergence d'un discours critique contre la décentralisation, prenant alors à contre-pied les partis de gauche.

La FEN bloque les tentatives de recomposition travailliste entre socialisme et démocratie-chrétienne (troisième Force en 1949, candidature Deferre de 1965). Le divage laïc tend aujourd'hui à s'effacer, comme le montre le succès électoral de François Bayrou auprès des enseignants, alors qu'il est le dernier ministre de l'éducation nationale à avoir provoqué une grande manifestation sur ce thème, le 16 janvier 1994.

La vision de l'école des partis de gauche est



Les militants enseignants  
placent massivement  
leurs espoirs dans la gauche

l'objet de toutes leurs attentions<sup>(2)</sup>. Ainsi, dans les années 1970-1980, la commission enseignement du PCF réunit des dirigeants des syndicats animés par la tendance Unité & Action. Celle du PS est l'enjeu d'une lutte acharnée entre les militants du SNES et du SNI et des différentes tendances. La revendication des professeurs d'EPS de rattachement au ministère de l'éducation nationale est ainsi acquise par un

lobbying patient au sein des partis de gauche, conjugué à de puissantes mobilisations. Mais les anciennes alliances entre syndicats et partis sont bouleversées par un chassé-croisé : alors que le PCF s'effondre électoralement, la recomposition syndicale de 1972 se traduit au contraire par la victoire de la FSU, même dans l'enseignement primaire. Quelles en sont les conséquences ?

Jusqu'alors, la FEN était le seul exemple français de syndicat de type social-démocrate. Elle était située au cœur de l'Empire enseignant, puissant réseau d'associations, et d'œuvres, qui entretenait des liens privilégiés avec les partis de gouvernement de centre-gauche (parti radical, puis parti socialiste). Certes, elle avait prouvé son indépendance d'action politique, par exemple en s'opposant à Guy Mollet lors de l'avènement de la V<sup>e</sup> République. Mais les interconnexions étaient nombreuses et assumées. Aujourd'hui, le PS semble paralysé par la fin de la primauté de son allié traditionnel. Le SGEN-CFDT se comporte en soutien résolu de ses politiques éducatives, mais il reste minoritaire. Lorsqu'il était au pouvoir, le PS n'a pas cherché à construire des relations apaisées avec la FSU, le SNES étant considéré comme un obstacle majeur à ses projets de réforme.

Aujourd'hui, la FSU constate qu'elle peine à peser sur le pouvoir politique : l'investissement dans le combat altermondialiste (ATTAC) ne suffit pas à la doter d'un relais de ses conceptions antilibérales. ●

## AUJOURD'HUI LE SNESUP

**Des pratiques syndicales renouvelées du SNESUP depuis, en particulier, notre congrès de Créteil en 2005 ancrent notre conception du syndicalisme au cœur de nos métiers. Faire que les militants soient pleinement des universitaires, exercent et militent dans leurs établissements, dans leurs instances scientifiques, locales ou nationales, et disciplinaires. Faire que l'activité syndicale soit un moment de l'activité — et un moment seulement ! —, ouvrir les responsabilités aux jeunes collègues, féminiser les directions nationales et les élus, est devenu une priorité. Ce sont d'indéniables changements, et il nous faut les dire sachant combien d'idées reçues il nous faut affronter.**

**Ce que le SNESUP a mis en mouvement partout dans la dernière période, combinant informations et actions locales, initiatives et interventions nationales, est structurant.**

**25 000 exemplaires du 4 pages distribués, une campagne CNU fortement marquée par les enjeux de la LRU, où la participation a progressé et où, dans un contexte difficile, le SNESUP apparaît bien dans toutes les disciplines et tous les établissements comme un pivot des résistances et des alternatives... c'est du concret.**

**L'absence, organisée par la quasi-totalité des organes de presse, des acteurs premiers que nous sommes, dans les débats sur les enjeux de formation et de recherche où seules seraient légitimes les voix de la ministre, de la CPU, des étudiants, pèse lourdement ; mais nous réussissons à faire reculer cette forme de censure.**

**Ce mouvement conduit le SNESUP à accueillir des centaines de nouveaux syndiqués chaque année... et les amphes des luttes de l'automne se coloriaient des élans et des drapés de cette dynamique.**

Jean Fabbri

(1) Laurent Frajerman, « L'engagement des enseignants. Figures et modalités, 1918-1968 », article à paraître dans *Histoire de l'Éducation*.

(2) Laurent Frajerman, « Paradoxes et usages de l'indépendance syndicale. Le cas de la Fédération de l'Éducation nationale sous la IV<sup>e</sup> République », *La Pensée*, n° 352, 2007, pp. 51-62.

## ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES

## La première vague exprime le refus de la LRU

Une première vague d'élections a concerné 24 universités entre le 10 décembre 2007 et le 10 mars 2008. Leurs résultats, dans la diversité des établissements et des situations locales, expriment le refus de la LRU par une large part de la communauté universitaire et la nécessité de revenir sur une loi dont les effets pervers sont dès maintenant visibles... → par Anne Mesliand

Ces résultats font apparaître un certain nombre d'éléments :

1. **Une participation électorale** inégale, mais dans certains cas très importante, notamment en regard des élections précédentes. En particulier, là où la tradition de la liste unique a été battue en brèche par la présence d'une liste contestant la LRU, ou bien quand le vote pouvait entraîner un changement de majorité, ou encore là où le mouvement de l'automne avait été fort et visible, les collègues ont massivement saisi cette occasion d'exprimer leur avis.

2. **Le caractère injuste de la représentation issue des urnes.**

La simple lecture du tableau le démontre. 47 % des voix peuvent ne donner qu'un siège sur 7, c'est le cas le plus flagrant. Bien sûr, cette iniquité joue parfois en faveur de nos listes... chacun sait cependant que nous nous sommes opposés avec vigueur à ce principe. Mais surtout, ce mode de représentation pousse à l'opposition, au « face à face » d'un camp contre l'autre, à la possibilité d'ignorer des parts importantes, et variables selon les questions, de la communauté universitaire. Ce n'est pas notre conception d'un exercice démocratique de la direction d'une université. Et ce ne sera pas

▼  
Ce mode de représentation pousse au « face à face » d'un camp contre l'autre, à la possibilité d'ignorer des parts importantes de la communauté universitaire  
▲

notre pratique : sur les diverses questions dont traite un CA, sur les divers aspects d'un projet d'établissement, de la politique universitaire, nous mènerons des débats ouverts, clairs, permettant l'expression de rassemblements motivés, sans assujettissement ni allégeance...

3. **La loi LRU ne suscite pas une approbation majoritaire. Au contraire !** C'est dans des proportions très importantes que les collègues portent leur suffrage vers des listes s'opposant clairement à la logique de la loi, listes dont la base de soutien est bien sûr variable d'un établissement à l'autre. Souvent largement intersyndicale, elle peut prendre acte cependant des différences, voire des divergences, qui peuvent exister entre syndicats sur l'appréciation de la loi. Un aspect particulièrement intéressant est le rassemblement autour de

ces listes des enseignants-chercheurs et des chercheurs, désormais clairement électeurs et éligibles dans les instances universitaires. Dans bien des établissements, les élections ont constitué un moment fort de convergence des inquiétudes et des revendications de ces personnels, ensemble, comprenant bien à quelle même logique gouvernementale ils s'opposaient, au travers du refus de la LRU comme de celui de la mise en pièces des EPST...

4. Dans certains établissements, **la présidence est mise en question par le résultat des élections.** Bien sûr, la loi permet d'annihiler l'effet du vote. En effet, contrairement aux modalités de l'élection du président – seuls les membres élus y participent –, la prorogation du mandat d'un président en exercice relève du vote du conseil dans son ensemble, c'est-à-dire après approbation de la liste des personnalités extérieures. Ainsi, dans bien des cas, le président ayant seul faculté à proposer des personnalités extérieures, le premier obstacle mis à l'expression démocratique de la volonté des collègues passe par la négociation – ou non – et l'approbation – ou non – de la liste des personnalités extérieures. On voit bien la perversité de ce mécanisme...



© Nanto - Flickr

## SUR LE TERRAIN, À PARIS XII

Vu les attentes de son académie (Créteil) et de ses territoires (94,77), l'université Paris XII<sup>(1)</sup> optera-t-elle pour un projet d'établissement en phase avec les besoins de la société ? Va-t-elle interpeller le ministère pour en finir avec le sous-encadrement, ou bien accompagner l'actuelle contre-réforme Pécresse ? Questions au cœur de la confrontation électorale du 14 février avec deux listes au CA se partageant ainsi les sièges : l'une dite « présidentielle », hétéroclite, « LRU compatible » et soutenue par le SGEN (6 en A, 1 en B) ; l'autre soutenue par le SNESUP, SLR et le SNCS (6 en B, 1 en A). Le 7 mars, à 9 heures, le CA restreint aux élus devait approuver (ou non !) la liste des personnalités extérieures présentée par la présidente ; à 9 h 30, en plénier avec les extérieurs fraîchement désignés, il devait se prononcer sur le maintien en exercice de la présidente. Seuls les huit élus soutenus par la FSU<sup>(2)</sup> ont rejeté la liste des extérieurs, établie sans concertation. Le second vote était alors acquis... Nous avons cependant relancé le débat d'orientation, et demandons à la présidente Simone Bonnafous de prendre en charge les alternatives exprimées par nombre d'électeurs. G. Lauton

(1) 31 000 étudiants, 2 000 enseignants-chercheurs et enseignants, 1 000 BIATOSS.

(2) Sans les élus UNEF...



... à laquelle continuent de s'opposer des mobilisations diverses

© Flickr

ou bien encore, ce sont les étudiants et/ou les personnels BIATOSS qui se trouvent en position d'« arbitrage », et c'est la porte ouverte à toutes les pressions, les promesses, voire à des marchandages auxquels ni la démocratie ni l'indépendance du syndicalisme, ouvrier ou étudiant, n'ont intérêt...

5. Enfin, ce que le tableau ne montre pas... Bien sûr, les spécificités de chaque établissement qui rendent peu compa-

rables au seul plan quantitatif des universités fort différentes dans leur histoire, leurs effectifs, leur composition... Mais aussi, tout le travail qui précède le vote et qui le rend significatif : la patiente constitution des listes, pourtant souvent soumise à l'urgence d'une date butoir ; l'élaboration des programmes, le souci de s'adresser à, et de permettre l'expression de, un grand nombre de collègues ; la publicité des listes, le travail

de conviction, la publication de journaux, de tracts, de matériel explicatif... On pourrait penser qu'il n'y a rien là que de très normal, si nous ne vivions dans notre quotidien, nos heures de disponibilité, nos choix personnels, les difficultés voire les entraves mises à cet exercice d'expression collective. De ce point de vue, c'est bien l'affirmation, le renforcement du rôle du syndicat qui permettra de gagner en démocratie réelle ! ●

**RESULTATS DES ELECTIONS COMPORTANT DES LISTES S'OPPOSANT A LA LRU**

Date élections	UNIVERSITÉ	CA Collège A			CA Collège B		
		Participation électorale	% Voix*	Nombre sièges*	Participation électorale	% Voix*	Nombre sièges*
18/12/2007	CLERMONT-FERRAND I				43,2 %	28,60 %	2/7
20/12/2007	UNIVERSITÉ DE MARNE-LA-VALLÉE	72 %	49,09 %	1/5	50,7 %	46,10 %	1/5
20/01/2008	PARIS IV	80 %	48,00 %	1/7	49,2 %	86,86 %	6/7
29/01/2008	AIX-MARSEILLE II	77 %	23,00 %	1/6	60 %	38,20 %	1/6
7/02/2008	AIX-MARSEILLE III	84,5 %	30,00 %	1/7	68,2 %	35,60 %	1/7
7/02/2008	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE	76,5 %	25,30 %	1/6	53,6 %	36,80 %	4/6
7/02/2008	UNIVERSITÉ DU MAINE	74,5 %	100,00 %	7/7	51,2 %	68,96 %	6/7
11/02/2008	UNIVERSITÉ DE SAINT-ÉTIENNE				56,3 %	66,39 %	6/7
12/02/2008	LYON I	61,5 %	20,1 %	1/7	41,5 %	47,9 %	1/7
12/02/2008	PARIS VI	39,5 %	48,10 %	1/7	30,5 %	40,93 %	5/7
12/02/2008	UNIVERSITÉ D'ANGERS	43,7 %			37,2 %		
14/02/2008	PARIS XII	66,6 %	23,58 %	1/7	40,5 %	53,10 %	6/7
15/02/2008	PARIS XIII	89,6 %	48,10 %	5/7	68,3 %	40,60 %	5/7
19/02/2008	RENNES II	75,4 %	48,86 %	5/6	52,2 %	43,24 %	4/6
19/02/2008	VERSAILLES/ST-QUENTIN-EN-YVELINES	89,6 %	27,61 %	1/7	75,5 %	35,17 %	1/7
20/02/2008	BORDEAUX III	87,6 %	46,62 %	1/7	73,7 %	61,52 %	6/7
20/02/2008	PARIS X				50 %	52 %	6/7
21/02/2008	BORDEAUX I	75,5 %	25,57 %	1/7	50 %	47,41 %	1/7

\* Listes s'opposant à la logique de la loi LRU, largement soutenues par les sections syndicales du SNESUP.

## ÉTUDIANTS

## Pour un syndicalisme offensif

Le nouveau président de l'UNEF Jean-Baptiste Prevost, très présent dans la bataille contre le CPE, précise sa conception d'un syndicalisme de mobilisation et de conquêtes sociales. → *Propos recueillis par François Bouillon*

**François Bouillon :** *Nouveau président de l'UNEF, comment as-tu envie de te présenter ?*

**Jean-Baptiste Prevost :** J'ai rejoint l'UNEF en 2002 suite à la présence de Le Pen au second tour de la présidentielle car j'ai ressenti le besoin de m'engager dans un cadre structuré par souci d'efficacité. L'action syndicale est pour moi essentielle pour changer l'ordre des choses sans jamais perdre de vue la réalité sociale. La suite est venue naturellement : j'ai été élu au sein du Syndicat étudiant européen (ESU), au CNE-SER, trésorier puis vice-président. Concernant « l'état civil », j'ai 23 ans, je suis originaire de Rouen et suis étudiant en sciences politiques et en histoire, à l'IEP de Paris et à l'université Paris I.

**F. B. :** *Le gouvernement vient de faire connaître un plan logement pour les étudiants : quelles en sont les grandes lignes ? Quelle en est votre appréciation ?*

**J.-B. P. :** Il n'existe que 155 000 chambres CROUS disponibles. Le gouvernement a reconnu – enfin ! – les retards du plan Anciaux de 2004, en annonçant une accélération des constructions pour rattraper le retard et construire 40 000 logements en cité-U, et chose nouvelle, en dégagant d'emblée une enveloppe budgétaire. L'UNEF demandait 1 milliard jusqu'en 2014, le gouvernement a débloqué 620 millions jusqu'en 2012. C'est une avancée. La priorité donnée à la construction est pour nous la bonne. Reste à mettre à disposition des terrains. Nous serons très vigilants sur ce point.

Le volet « logement privé » de ce plan est très insuffisant. Valérie Pécresse annonce des mesures gadgets : renforcer la colocation, ou le « logement intergénérationnel ». Comme si les étudiants étaient des assistants médicaux ou une sous-catégorie de la population que l'on pouvait loger moins bien ! Nous réclamons donc toujours des mesures pour faciliter l'accès à un logement dans le parc privé : exonération de la taxe d'habitation, augmentation



des aides au logement (qui n'ont pas suivi l'augmentation des loyers !), maîtrise des loyers...

**F. B. :** *Quels sont les axes revendicatifs prioritaires qui sont les vôtres en cette période de l'année voire au-delà ?*

**J.-B. P. :** La première des responsabilités est de résister aux attaques du gouvernement. Dans l'enseignement supérieur, elles sont nombreuses : précarisation des personnels par le recours grandissant aux contractuels, reculs de la démocratie universitaire, baisse programmée du nombre de fonctionnaires. Il faut sortir du dogme libéral concernant leur prétendu excès et recruter massivement des personnels statutaires, enseignants et administratifs, faute de quoi les discours sur la réussite des étudiants resteront lettre morte. Il y a besoin de convergences les plus larges possibles entre étudiants et personnels au niveau national et local pour défendre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous venons également d'engager une campagne dénonçant la précarité étu-

## PRÉCISION

**L'actualité va vite. L'entretien avec Jean Baptiste Prevost a eu lieu il y a quatre semaines. Nous n'avons pas pu aborder avec lui les questions soulevées par les élections universitaires...**

dante, qui reste une des causes majeures de l'échec. Les étudiants n'ont le choix qu'entre l'instabilité des petits boulots et la dépendance vis-à-vis de la famille. Le gouvernement ignore cette réalité et le système d'aide est illisible, insuffisant et injuste. Nous revendiquons la mise en place d'une allocation autonome universelle, calculée en fonction de la situation personnelle de l'étudiant et d'un montant suffisant pour vivre et étudier sans être obligé de travailler à côté de ses études. Nous demandons dans un premier temps un plan pluriannuel afin d'augmenter significativement le nombre et le montant des aides, mais également pour créer un 10<sup>e</sup> mois de bourse en septembre ainsi qu'une aide à la recherche du premier emploi pendant la période où le risque de déqualification joue à plein. Ce projet, il faudra le faire valider par les urnes : les étudiants voteront du 25 mars au 4 avril pour désigner leurs représentants dans les CA des CROUS. Mais aussi il faudra que les étudiants soient de toutes les batailles aux côtés des salariés, pour améliorer le pouvoir d'achat ou pour défendre de notre système de retraites par répartition. Les retraites, c'est une affaire de jeunes : nous nous engageons en réclamant notamment la prise

▼  
Les retraites

c'est une affaire de jeunes



en compte des années d'études dans le calcul des annuités.

Je crois que le syndicalisme doit être offensif pour créer et amplifier un rapport de force dans la perspective assumée d'obtenir un maximum de droits sans attendre une éventuelle éclaircie politique. L'UNEF marchera donc sur ses deux jambes, le rapport de force, sans lequel il ne peut y avoir de négociation victorieuse, et la recherche permanente de conquêtes, pour que la mobilisation soit utile pour ceux que l'on défend. ●

# Le pouvoir d'achat des enseignants selon le rapport Pochard : quelques commentaires

L'étude commandée par la commission Pochard ne remet nullement en cause la réalité de la forte dévalorisation des carrières enseignantes depuis 1981.

→ par Robert Gary-Bobo, professeur des Universités, CREST-INSEE et École d'économie de Paris et Touria Jaaidane, professeur des Universités, université de Lille I

Le 4 février dernier, la commission présidée par Marcel Pochard a remis « Le livre vert sur l'évolution du métier d'enseignant » à Xavier Darcos. Ce texte commence par un « état des lieux » de la condition enseignante, avec des pages consacrées à la délicate question du pouvoir d'achat des professeurs. Le journal *Le Monde* a rendu compte de ces pages en titrant : « Selon une étude, les enseignants n'ont pas connu de déclassement salarial » (le 6 février 2008). D'autres sources ont au contraire mis en évidence une forte dévalorisation des carrières enseignantes depuis 1981. Quel est donc ce mystère ? Nous voudrions expliquer ici que la contradiction est liée à la manière de présenter les faits statistiques.

Les pages consacrées au niveau de vie des enseignants sont caractérisées par la pudeur. Les faits les plus désagréables y apparaissent en effet sous une forme presque entièrement voilée. Cette partie du rapport est semble-t-il due à nos collègues Dominique Goux et Eric Maurin et s'appuie sur un document de travail du CEPREMAP des mêmes auteurs : « Les enseignants, leur rémunération et leur niveau de vie : 1982-2005 ».

On se souviendra peut-être que ce travail fait implicitement écho à la publication, il y a un an, d'un de nos articles sur le même sujet qui avait causé quelques vives discussions (et qui a depuis été publié par la *Revue d'Économie Politique*, en mai 2007). Nous soutenons que l'étude de Dominique Goux et Eric Maurin ne contredit nullement la nôtre. Mais pour s'en rendre compte, il faut la lire attentivement. Les auteurs ont eu un accès privilégié aux fichiers de paye de la fonction publique, qui permettent de mesurer l'accroissement des salaires nets (traitements indiciaires plus primes moins cotisations) d'un échantillon de fonctionnaires entre deux points du temps. Les conclusions de nos collègues sont qu'« au cours de la période 1990-2005, les gains de pouvoir d'achat pour les

individus sont essentiellement venus des augmentations de rémunération au fil de la carrière, au fur et à mesure que chacun gagnait en âge », phrase dont la traduction dans un langage plus direct serait : le pouvoir d'achat des professeurs ne se maintient que parce qu'ils ont des avancements d'échelon (parce qu'ils progressent à l'ancienneté).

Dans notre article, il est précisé que

▼  
**Au point de vue traditionnel,  
 mesurer l'accroissement  
 des salaires des agents en place,  
 nous avons voulu opposer  
 une mesure de la dévalorisation  
 du système de carrière**  
 ▲

l'évolution des rémunérations enseignantes nettes est étudiée à échelon constant dans la carrière des individus, et sans tenir compte des primes. Le pouvoir d'achat du point d'indice a baissé de 15 % environ entre 1981 et 2004, et l'alourdissement des prélèvements obligatoires (la CSG et autres cotisations) a fait le reste : il en résulte que le pouvoir d'achat des traitements nets associés à un échelon donné dans la carrière d'un agrégé du secondaire a baissé de 20 % sur la même période. Cette dévalorisation des carrières signifie concrètement qu'il faudrait revaloriser tous les traitements indiciaires de 25 % pour remettre les espérances des agrégés débutants de 2004 au niveau de ceux de 1981. Les hausses de pouvoir d'achat mesurées par Goux et Maurin sont, au contraire, affectées par des avancements individuels (à l'ancienneté ou au choix) : ces auteurs ont donc repris le point de vue traditionnel sur la question, qui est de mesurer l'accroissement des salaires des agents en place, alors que nous avons voulu lui opposer une mesure de la dévalorisation du système de carrière.

Encore les évolutions présentées dans le rapport Pochard ne sont-elles pas très enthousiasmantes pour les professeurs : les enseignants du second degré n'ont connu, primes, avancements à l'ancienneté et au choix compris, que des hausses de salaires nets de 1,76 % par an en moyenne, alors que la hausse des prix a été officiellement de 1,88 % par an en moyenne de 1990 à 2005. Ces chiffres, obtenus par nos collègues avec les fichiers de paye de l'État, sont parfaitement fiables et se passent de commentaires : le pouvoir d'achat des professeurs du secondaire se maintient à peine depuis 15 ans, mesures d'avancement compris.

Ensuite, le rapport souligne que la grande différence entre les enseignants et les autres cadres de la fonction publique, c'est que les premiers ont beaucoup moins de primes que les derniers. Nous l'avons écrit il y a un an. D'après les chiffres de Goux et Maurin, même en tenant compte des primes, le tableau est malgré tout assez déprimant pour les enseignants.

La phrase qui résume les pages consacrées au niveau de vie enseignant dans le rapport Pochard est la suivante : « Le pouvoir d'achat des rémunérations nettes des enseignants est resté à peu près stable de 1990 à 2005 ». D'après ce qui précède, on peut mesurer à quel point cette conclusion, formellement correcte, est marquée par l'ambiguïté. Toute la question est en définitive de savoir si l'on souhaite continuer à offrir des carrières aux enseignants, ou si ces échelles de salaires sont « cristallisées » et destinées à être érodées par l'inflation. Dans ce dernier cas, les réformateurs de l'enseignement devront nous préciser par quoi ils vont les remplacer. Selon toute vraisemblance, on voudra faire jouer aux primes et indemnités un plus grand rôle, en rapport avec la place nouvelle de la rémunération au mérite. ●

*Extrait d'un article publié  
 par Telos, Agence Intellectuelle*

ENTRETIEN AVEC

# Caroline Brancher

cofondatrice d'Insoumis-es

Pour Insoumis-es, qui souhaite que le féminisme réinvestisse les quartiers, l'indépendance à l'égard de tout pouvoir est rigoureusement indispensable.

## Pourquoi avoir créé les Insoumis-es ? Pourquoi avoir choisi ce nom ? Quelle est la nature de votre contentieux avec NPNS<sup>(1)</sup> ?

Nous nous sommes créés en novembre 2007, suite à l'université NPNS où une vingtaine de comités locaux NPNS ont démissionné. Nous sommes majoritairement issus de NPNS, anciens bénévoles ou permanents. Notre ligne est féministe, laïque, anti-intégriste et antiraciste. C'est Caroline Fourest (journaliste à *Charlie Hebdo* et rédactrice en chef de la revue *ProChoix*) qui a eu l'idée de ce nom. Nous avons tenu à ajouter un tiret pour souligner la présence des nombreux garçons à nos côtés.

NPNS a toujours pêché par une cruelle absence de démocratie et de transparence. De nombreux militants sont d'ailleurs partis en claquant la porte. En juin 2006, lorsque Fadela Amara a accepté de rentrer au gouvernement sous la tutelle de Christine Boutin, cela a été un choc pour de nombreux militants et sympathisants. Quelle crédibilité peut-on espérer lorsqu'on se réclame laïque et féministe tout en acceptant la tutelle d'une ministre connue pour ses positions antiféministes ? Safia Lebdi, Riva Gherchanoc, Olivier Bassuet et moi nous sommes rendus au Conseil national où nos contentieux avec la direction ont explosé avec une rare violence verbale. Nous avons alors mis la direction de NPNS devant ses obligations : tenue d'un congrès afin d'élire un(e) nouvel(le) président(e) dans les trois mois, modalités de vote à fournir aux adhérents, etc. Aucun de ces engagements n'a été tenu et Sihem Habchi n'a pas été élue démocratiquement.

## Cette scission ne va-t-elle pas affaiblir la cause féministe ?

Je ne le crois pas. S'il est incontestable que NPNS a permis de libérer une parole, son absence d'indépendance politique l'a, à mon sens, considérablement desservi. Aujourd'hui, ce manque d'indépendance est encore plus criant depuis que Fadela est au gouvernement. Sihem Habchi n'a réagi ni à la volonté affichée du Président de mettre à plat la laïcité, ni à l'introduction, qui ouvre les portes à la discrimination positive, du mot diversité dans la constitution. Il était donc urgent de se dissocier pour



© DF

Le sexisme et les violences faites aux femmes sont présents dans toute la société française et non exclusivement dans les banlieues

reconstruire sous une autre bannière, avec des valeurs auxquelles nous croyons sincèrement. Les Insoumis-es sont indépendants : nous ne laisserons personne nous dicter notre conduite en nous arrosant avec de l'argent public.

## Récemment, vous avez fait l'objet d'une agression. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Cette agression est survenue une semaine avant notre participation au meeting en faveur d'Ayaan Hirsi Ali. En effet, Safia Lebdi, une des cofondatrices, devait y faire une intervention pour parler au nom des Insoumis-es. À la veille de l'agression, nous avons été écartés avec de curieux motifs : pour dissuader les organisateurs de nous maintenir à la table, on a fait courir le bruit que nous serions une formation proche des Indigènes de la République. Notre agression a-t-elle un rapport avec notre présence au meeting ? C'est la question que nous nous posons. Apparemment nous gêmons. Mais celui qui a commandité l'agression n'a fait que renforcer notre détermination et les liens de solidarité qui nous unissent.

## Pourquoi soutenez-vous Ayaan Hirsi Ali ?

Nous la soutenons au nom de la liberté d'expression et du droit au blasphème car ce qu'elle dit sur l'islam et le Coran relève du

blasphème et évidemment pas du racisme. Cela ne nous empêche pas de nuancer son discours, par exemple lorsqu'elle déclare que l'islam serait un « nouveau fascisme ». C'est certes vrai de l'islamisme. Mais peut-on en dire autant de l'islam culturel pratiqué par des millions de nos concitoyens ? Je ne le crois pas. Ne pas être d'accord avec l'intégralité des propos d'Ayaan et l'exprimer en argumentant, c'est aussi cela la liberté d'expression.

## On a longtemps accusé NPNS de stigmatiser les jeunes des banlieues. Ne craignez-vous pas d'avoir à affronter de semblables reproches ?

De toutes les accusations que l'on a pu porter contre NPNS, celle-ci est, à mon sens, la moins justifiée. Fadela a toujours dénoncé une minorité se comportant mal, et non toute une jeunesse. Néanmoins, on peut peut-être lui reprocher d'avoir excessivement mis sur la surmédiation du mouvement. Quand on sait de quelle façon est traité médiatiquement ce qui touche à la banlieue, cet argument me paraît recevable. En effet, l'idée reçue est que le sexisme n'existerait que dans les banlieues et serait le fait exclusif d'Arabo-musulmans. Rien n'est plus faux. Il faut le dire haut et fort : le sexisme et les violences faites aux femmes sont présents dans toute la société française. À titre personnel, j'en ai fait l'expérience. Je pense cependant que la médiatisation d'affaires emblématiques (comme celles de Sohane ou de Gofrane) était indispensable : elle a permis une prise de conscience dans l'opinion publique par rapport à une situation qui était à l'époque volontairement ignorée par certains hérauts de la bien-pensance. À mes yeux, Sohane n'est pas morte pour rien.

## Quels sont vos projets ?

Nous voulons faire en sorte que le féminisme réinvestisse les quartiers. Nous avons actuellement des contacts avec la radio Génération et sommes en partenariat avec l'UFAL, le Planning familial. Nous tenons beaucoup à travailler avec eux car ils ont une expérience de terrain. Nous travaillons également avec ProChoix. ●

→ Propos recueillis par Alain Policar

(1) Ni Putes Ni Soumises.

ALGÉRIE

# Luttes dans la fonction publique

→ par Jean-Paul Lainé

Les travailleurs algériens qui luttent pour leurs revendications socioprofessionnelles et pour les libertés syndicales ont besoin de notre solidarité. La FSU y contribue.

▼  
**Une conscience sociale  
 émerge, une espérance peut-être,  
 une aspiration  
 à une alternative sans doute**  
 ▲

L'intersyndicale autonome de la fonction publique d'Algérie qui comprend une dizaine d'organisations des administrations centrales et locales de divers ministères, de la Santé et de l'Enseignement notamment (le CNES – Conseil national des enseignants du supérieur – y participe) a organisé une grève nationale du 10 au 12 février dernier, ponctuée par un rassemblement à Alger le 12.

Le mouvement a été largement suivi, surtout dans les grandes villes et dans les secteurs de la santé et de l'enseignement (près de 80 % de grévistes), les jeunes collègues notamment y ont participé en nombre. La jeunesse a bien compris la nécessité de se mobiliser: il faut se rappeler qu'à la mi-janvier les lycéens avaient réussi un mouvement de grève de grande ampleur contre une réforme mise en œuvre sans aucune consultation, de la même façon que les universités sont sommées d'appliquer le modèle européen-français du LMD.

**L'ARGENT DU PÉTROLE**

On peut dire qu'une conscience sociale émerge, une espérance peut-être, une aspiration à une alternative sans doute,

bien que la violence terroriste persiste et que le pouvoir et les sphères dominantes engrangent les bénéfices du prix du pétrole. La dette extérieure est une des plus faibles du monde, les réserves bancaires sont considérables et le gouvernement reste sourd aux appels à répondre aux besoins sociaux... Cet argent semble



destiné à l'enrichissement d'une petite minorité et à la corruption pour se maintenir coûte que coûte au pouvoir.

En effet, loin de répondre aux revendications de la population, le pouvoir manie l'intimidation et la répression, procédés certes habituels, mais en outre il combat le syndicalisme indépendant par une technique originale: il crée des syndicats « clones » afin de leurrer les salariés, brouiller le paysage syndical et discréditer le mouvement. Il suscite la division des syndicats autonomes ou fait créer des structures du même nom, du même sigle qui appellent à des mouvements décalés et artificiels.

Nos camarades algériens ont lancé un appel à la solidarité internationale, en particulier aux syndicats français. La FSU, avec d'autres organisations (la Ligue des droits de l'Homme, le CEDETIM, l'Union syndicale « solidaires » notamment) a répondu positivement en participant à un rassemblement de solidarité le 12 février, près du consulat d'Algérie à Paris, et à une délégation – dont faisait partie le SNESUP – chargée de transmettre un message aux autorités algériennes. Il faut aussi faire connaître notre opinion aux autorités françaises... ●

## Inquiétude devant l'escalade des tensions en Israël et en Palestine

La FSU souhaite exprimer sa très vive inquiétude devant l'escalade des tensions en Israël et en Palestine. Elle condamne avec force l'attentat commis le 6 mars à Jérusalem, comme elle condamne les tirs de roquettes sur Sderot et Ashkelon mais aussi la punition collective infligée à la population civile de Gaza après ces tirs.

Les massacres de populations civiles ne peuvent que susciter l'horreur. Il est grand temps de sortir de cette spirale de terreur. La FSU réaffirme solennellement son souhait d'une paix durable reposant sur le droit de chacun des peuples à vivre en paix et en sécurité dans des États disposant de frontières sûres et reconnues.

Aucune solution uniquement sécuritaire et militaire ne permettra de donner le moindre début de solution à une crise qui trouve sa source dans le refus d'Israël de se plier aux résolutions du droit international quant à l'existence d'un État palestinien et à la reconnaissance et au respect de ses frontières. La politique unilatérale d'occupation et de colonisation

des territoires palestiniens, de même que l'annexion de nouveaux territoires palestiniens par la construction d'un mur érigé au prétexte d'une sécurité dont on voit bien qu'elle n'est jamais assurée donne aux extrémistes palestiniens et, au-delà, à un peuple privé de libertés et de moyens de subsistance des arguments supplémentaires pour s'enfoncer dans la haine et la surenchère terroriste.

L'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967 doivent être évacués. Une force d'interposition internationale doit permettre d'assurer la sécurité de deux États aux frontières reconnues. En application des résolutions de l'ONU, le mur doit être démantelé. Des négociations, sous l'égide de l'ONU, doivent s'ouvrir pour la libération et l'échange des prisonniers, israéliens comme palestiniens. La question du droit au retour ou à indemnisation des réfugiés doit être évoquée.

Seuls la négociation et le respect des droits des peuples et de l'Homme dégageront les voies et les moyens de la paix.

*Communiqué FSU, Les Lilas le 8 mars 2008*

# Désengagement, un film d'Amos Gitai

*Désengagement*, le dernier film d'Amos Gitai, sortira sur nos écrans le 25 avril.

Nous avons pu le visionner et rencontrer ensuite le réalisateur.

→ *Propos recueillis par*  
Anne Mesliand

**Anne Mesliand : Est-ce que *Désengagement* tient une place particulière dans votre filmographie ?**

**Amos Gitai :** *Désengagement* est le dernier film de la trilogie des frontières, après *Terre Promise* et *Free Zone*. J'ai voulu montrer que le cinéma peut créer des ponts au travers des continents et des frontières alors qu'il est difficile de les traverser dans l'univers réel politique.

**A. M. :** *Votre œuvre s'interroge sur la société israélienne, or cette fois-ci le film commence en Europe et toute la première partie, qui est formellement très belle, décrit quand même la fin d'un monde.*

**A. G. :** Il y a l'Europe avec son aspect un peu troublé de l'intérieur et le Moyen-Orient où le drame est extérieur. L'Europe dégage une forme d'immobilité, elle a une qualité statique. Certes, les lieux sont magnifiques et un certain esprit est préservé mais tout est immuable et rien n'est contemporain.

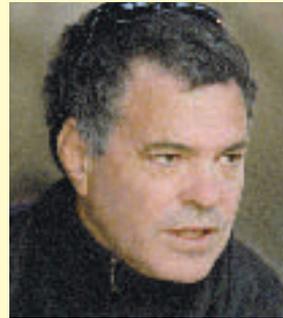
**A. M. :** *Pour autant, quand on arrive en Israël et à Gaza, c'est aussi quelque chose qui se défait...*

**A. G. :** Dans la partie israélienne du film, on voit des maisons qui vont être détruites. Cependant, les Israéliens ont une attitude plus décontractée qui leur permet de déplacer des montagnes. L'énergie en Israël est radicalement différente, parfois dérangement mais aussi libératrice. Je crois que le contraste entre ces deux atmosphères était très important pour le film. Le caractère d'Ana construit une sorte de pont entre ces deux mondes.

Après tout, les êtres humains savent qu'ils ont la possibilité de se rencontrer. Je crois que sans cela l'humanité n'aurait pas survécu aux atrocités qu'ils se sont infligées les uns aux autres. S'ils n'avaient pas cette capacité d'oublier, et non simplement de se souvenir, ils ne pourraient ni se rencontrer, ni avancer. Se désengager du passé permet de se diriger vers une forme de réconciliation. Le film montre combien les désirs humains sont souvent écrasés par les forces géopolitiques. Même lorsque les gens ont de bonnes intentions, envie de faire quelque chose de leur vie, la réalité leur réserve bien souvent un tout autre programme. Et ce programme, au Moyen-Orient, sabote leurs destins. Les humains peuvent-ils renverser la machine politique ? La question reste ouverte.

**A. M. :** *Vous dites qu'Ana est quelqu'un qui s'ennuie, mais c'est aussi quelqu'un qui cache un secret.*

**A. G. :** Ana, interprétée par Juliette Binoche, est une figure centrale très intuitive. Elle est comme un nerf à vif, toujours sensible aux changements de température de son environnement. Juliette incarne brillamment ce personnage avec une grande fluidité. Pendant le tournage, elle s'est révélée très curieuse et toujours prête à explorer différentes facettes de son personnage. C'est une actrice très méthodique qui pose beaucoup de questions sur le personnage et son évolution. C'est ce qui en fait une grande actrice. Nous avons beaucoup parlé du conflit, ici, en Israël, et je lui ai fait part de mon opinion. Cependant, elle apporte quelque chose de très personnel au film. C'est aussi ce qui rend tous mes films différents, les comédiens s'approprient le film.



© DR

## SYNOPSIS

Avignon, été 2005. Ana retrouve Uli, son demi-frère israélien, à l'occasion de la mort de leur père. Elle décide de retourner en Israël à la recherche de sa fille qu'elle a abandonnée à la naissance, 20 ans plus tôt. À leur arrivée, Ana et Uli sont pris dans la tourmente du retrait des colons de Gaza.

**A. M. :** *Y a-t-il une symbolique dans cette enfant abandonnée et retrouvée ?*

**A. G. :** Je vous laisse à votre propre réflexion. Je n'impose jamais le sens du symbolique, s'il existe, car je considère que lorsque mon travail est terminé le film appartient aux spectateurs et à leur propre interprétation.

**A. M. :** *Vous êtes allé sur place au moment du retrait de Gaza ?*

**A. G. :** Oui et j'ai trouvé cela très émouvant, j'ai d'ailleurs rencontré les mêmes difficultés que celles décrites dans le film. Ben Gitai, mon fils, faisait son service militaire en août 2005 et il m'a appelé pour me dire qu'on l'envoyait participer au retrait israélien de Gaza. Il devait filmer et photographier l'événement et m'a suggéré de le rejoindre. Comme réalisateur intéressé par la société israélienne, je me devais de participer et de me rendre sur les lieux. J'ai pris ma voiture et j'ai dit à Ben, « *Je n'ai pas d'autorisation* ». Je savais que l'armée fermait la zone. Il a répondu, « *Je suis sûr que tu trouveras un moyen de venir* ». Je dois admettre qu'à différents barrages, j'ai dû user de mes histoires de la guerre de Kippour pour convaincre les soldats de me laisser passer. Finalement, j'ai reçu l'autorisation d'entrer dans les colonies avec des journalistes, juste avant l'évacuation. Je suis arrivé de nuit et j'ai vu le début des heurts entre les forces armées et les colons. Cet épisode de la vie israélienne m'a fait une très forte impression.

**A. M. :** *Quand on voit votre film, on se dit que ce que le désengagement semblait promettre est contredit par ce qui se passe actuellement dans la bande de Gaza.*

**A. G. :** Le problème est que le Moyen-Orient est toujours placé, malheureusement, dans une sorte de cycle répétitif de violence. Il n'y a pas assez d'hommes politiques de bon niveau qui veulent réussir ensemble à sortir du cycle de violence.

**A. M. :** *Quels sont vos projets ?*

**A. G. :** Nous travaillons sur un journal intime que j'ai écrit sous forme de carnet de notes. ●

## LE CHANT DE LA TERRE

J'ai toujours aimé *Le chant de la Terre* de Gustav Mahler. Comme le film parle aussi de déracinement, c'est, d'une certaine façon, un Chant de la Terre. J'ai toujours voulu que Barbara Hendricks chante cette œuvre. Comme une sorte de prêtre de toutes les religions, elle chante un hymne à la Terre qui est aussi intitulé *Der Abschied*, l'adieu en allemand. C'est un adieu au père décédé mais c'est aussi le départ de l'Europe. Cet adieu mènera Ana, interprétée par Juliette Binoche, sur le chemin vers sa fille mais aussi vers les retrouvailles avec son frère qui lui fait découvrir une nouvelle terre.

**Plus de 20 universités et de 50 grandes Écoles françaises ont déjà choisi  
ade campus ou ade expert pour créer et gérer leurs emplois du temps :**

Groupe HEC

ENSTIMAC

ENSJACET

ESIEE Paris

ESIEE Amiens

Advancia / Negocia

Gobelins École de l'Image

Euramed

INSA Rennes

INSA Strasbourg

INSA Toulouse

EIGSI

ESIGELEC

ENSAI Bruz

ESC Rennes

ENS Telecom Bretagne

ENAP

INPG

Université de Bretagne Ouest

Université de Rennes 1

Université Catholique de l'Ouest

Université François Rabelais Tours

Université de Haute Alsace Mulhouse Colmar

Université Henry Poincaré (Nancy)

Université Jean Monnet Saint Etienne

Université Pierre Mendès France Grenoble 2

Université Paris IV Sorbonne

Université Paris X Nanterre

Université Paris Marnes la Vallée

Université de Bretagne Sud

Université Maine Le Mans Laval

Université d'Orléans

Université de Bourgogne

Universités de Strasbourg

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Joseph Fourier Grenoble 1

Université Stendhal Grenoble 3

Université Paris IX Dauphine

Université Paris XII Val de Marne, etc.

**Que vous soyez une composante d'Université, un IUT, une Grande  
École ou une Université, les solutions ADESOFT apportent une réponse  
pertinente à vos besoins :**



→ Gérer au quotidien (déplacement de cours, recherche de  
salle libre, changement d'intervenant, etc.) par ADE ou  
par internet.

→ Paramétrer les contraintes pédagogiques,  
les contraintes enseignants, les contraintes  
étudiants (LMD), les contraintes salles, etc.

→ Planifier ou replanifier instantanément  
en respectant les contraintes.

→ Optimiser l'utilisation des salles.

→ Communiquer en temps réel, par le web,  
par mail, avec les agendas électroniques, etc.

→ S'intégrer à d'autres solutions ou ERPs  
(Apogée, Harpège, Agresso, etc.) au sein du  
système d'information, ainsi qu'aux plates-  
formes open sources et aux bases de données  
relationnelles du marché.

**Nous sommes à votre disposition pour discuter de vos projets  
et répondre à vos questions, sans engagement :**

Vous pouvez nous joindre par e-mail à  
→ [contactprojets@adesoft.com](mailto:contactprojets@adesoft.com)

ou appeler directement M. David-Philip Labédays à  
→ ADESOFTware : 101, rue Molière - 94200 Ivry s/ Seine  
Tél. : 01 4515 4790 • Fax : 01 4658 6726

QUAND LE CIEL VOUS TOMBE SUR LA TÊTE,  
IL NE VOUS DEMANDE PAS SI VOUS AVEZ  
UN CONTRAT ÉCONOMIQUE OU TOUS RISQUES.  
NOUS NON PLUS.



## ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

- Quand votre voiture est endommagée à cause des événements climatiques (grêle, tempête, foudre, inondations...), déclarés catastrophes naturelles ou pas, le contrat Vam de la MAIF prend en charge les réparations, quelle que soit la formule choisie, même la plus économique.

**Pour nous, c'est ça être assureur militant.**



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL